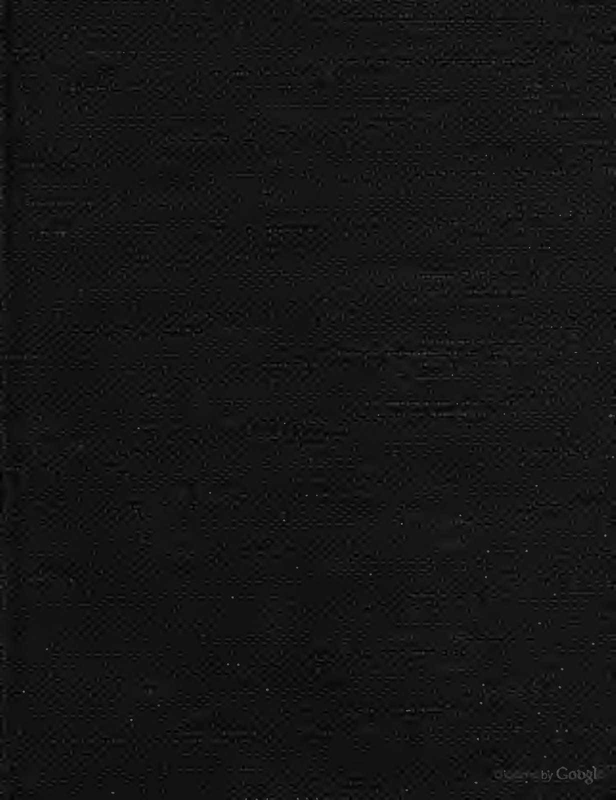




LES 52,

PAR

ÉMILE DE GIRARDIN.

III

L'ÉQUILIBRE FINANCIER

PAR

LA RÉFORME ADMINISTRATIVE



PARIS,
MICHEL LÉVY FRÈRES, ÉDITEURS
DES OEUVRES COMPLÈTES D'ÉMILE DE GIRARDIN,
rue Vivienne, 1.
1849.

LES 52.

Imprimerie de PLON frères, 36, rue de Vaugirard

7·8·77

LES 52,

PAR

ÉMILE DE GIRARDIN.

III.

L'ÉQUILIBRE FINANCIER

PAR

LA RÉFORME ADMINISTRATIVE.

« Ainsi que la pluralité des médecins cause quelquefois la mort du malade au lieu d'aider sa guérison, ainsi l'Etat recevra-t-il plutôt du préjudice que de l'avantage si les conseillers sont en grand nombre; j'ajoute qu'il n'en peut avec fruit avoir plus de quatre et encore faut-il qu'entr'eux il y en ait un qui ait l'autorité supérieure et qui soit le premier mobile qui meut tous les autres. »

CARDINAL DE RICHELIEU.

PARIS.

MICHEL LÉVY FRÈRES, ÉDITEURS

DES OEUVRES COMPLÈTES D'ÉMILE DE GIRARDIN,

1, rue Vivienne.

1849.

LES TROIS MINISTRES.

CONSTITUTION
FRANÇAISE.
— 1852 —

I. La république est la nouvelle forme du gouvernement de la France. — II. Tous les droits proclamés par les constitutions antérieures sont reconnus sans discussion et maintenus sans restrictions. Ils sont inviolables. — III. La majorité de la France électorale est représentée par la majorité de l'Assemblée nationale, siégeant en vertu du suffrage direct et universel et se réunissant de droit le 1er mai de chaque année. — IV. Tous les pouvoirs législatifs et exécutifs sont délégués à un président qui reçoit le titre de : *Président responsable*. Il est élu par l'Assemblée nationale ; il choisit et révoque les ministres qu'il s'adjoint. Il exerce ses fonctions aussi longtemps qu'il conserve la confiance de la majorité. Cette confiance s'exprime par un vote spécial et par le vote annuel des recettes et des dépenses de l'Etat. — V. Aucun impôt ne peut être perçu et ne doit être payé s'il n'a été voté par l'Assemblée nationale. — VI. En cas d'usurpation du pouvoir ou d'atteinte aux libertés publiques, le refus de l'impôt est un droit et un devoir.

Le peuple règne ;
Les ministres gouvernent ;
Les directeurs généraux administrent.

Il y a trois ministres :

Le président responsable.
Le ministre des recettes.
Le ministre des dépenses.

Le titre de ***Président responsable*** donné au chef du pouvoir élu par l'Assemblée nationale est un avertissement salutaire, un appel constamment adressé à sa mémoire et à sa conscience, puisqu'il ne peut rien signer dans l'exercice de ses fonctions, qu'il n'ait à tracer au-dessous de son nom ce mot, toujours ce mot : ***Responsable.***

Oui, responsable, car la responsabilité est d'essence républicaine, comme l'inviolabilité est d'essence monarchique. Qui dit ***hérédité*** dit *inviolabilité;* qui dit ***délégation*** dit ***responsabilité.***

Chacun des trois ministres nomme, les trois sous-secrétaires d'Etat, les trois secrétaires-généraux, et les directeurs-généraux qu'il juge à propos de s'adjoindre.

Le ***Président responsable*** a dans ses attributions :

La direction générale des relations extérieures;
La direction générale de la police;
La direction générale des télégraphes;

La direction générale de statistique universelle;

La direction générale des encouragemens publics;

La direction générale des plaintes et des avis;

La direction générale de la presse périodique, de la librairie et de l'imprimerie nationale.

Le *ministre des recettes* a dans ses attributions :

La direction générale des contributions directes;

La direction générale des contributions indirectes;

La direction générale de l'enregistrement, du timbre et des domaines;

La direction générale des forêts;

La direction générale des douanes;

La direction générale des tabacs, sels et poudres;

La direction générale des postes;

La direction générale des contraventions et des amendes;

La direction générale de la dette inscrite;

La direction générale du mouvement des fonds;

La direction générale de la comptabilité;

La direction générale des monnaies et des médailles;

La direction générale du contentieux des finances.

Le *ministre des dépenses* a dans ses attributions :

La direction générale de l'administration de la justice ;

La direction générale de l'administration de la guerre ;

La direction générale de l'administration de la marine ;

La direction générale de l'administration des cultes ;

La direction générale de l'administration de l'instruction publique ;

La direction générale de l'administration départementale et communale ;

La direction générale des établissemens de prévoyance ;

La direction générale des établissemens de répression et correction ;

La direction générale de la population, de la santé et de la salubrité publiques ;

La direction générale des travaux publics, ponts-et-chaussées et mines ;

La direction générale de l'agriculture et des forêts ;

La direction générale des manufactures et des fabriques ;

La direction générale du commerce extérieur;
La direction générale des monumens publics et des beaux-arts.

Les ministres secrétaires d'Etat sont responsables des sous-secrétaires d'Etat, secrétaires généraux et directeurs généraux qu'ils ont nommés et qu'ils peuvent révoquer.

Les directeurs généraux sont responsables des actes et des choix dont ils ont l'initiative et la signature.

Les traitemens sont fixés ainsi qu'il suit :

Le président responsable....... ...	100,000 fr.
Le ministre des recettes............	50,000
Le ministre des dépenses..........	50,000
Les sous-secrétaires d'Etat	40,000
Les secrétaires-généraux...........	30,000
Les directeurs-généraux...........	20,000
Les chefs de division...............	10,000
Les chefs de bureau. — 1re classe...	8,000
— — 2e classe...	7,000
— — 3e classe...	6,000

Il y a un *Conseil supérieur d'administration publique;* ce conseil se compose des directeurs-généraux convoqués, selon les circonstances,

soit en assemblée générale, soit en assemblée partielle.

Il y a :

Un président du conseil supérieur de la guerre;
Un président du conseil d'amirauté;
Un président du conseil de justice;
Un président du conseil de l'instruction publique;
Un président du conseil supérieur de l'agriculture;
Un président du conseil supérieur des manufactures et du commerce.

Ont lieu, conformément aux lois, sur la présentation de chacun de ces présidens, les nominations, promotions, avancemens, encouragemens et récompenses :
Dans l'armée;
Dans la marine;
Dans la magistrature;
Dans l'enseignement.

Il est attribué à chacun des présidens de ces divers conseils une indemnité annuelle de 30 mille francs, à titre de frais de réceptions. Cette indemnité n'est pas soumise aux lois sur le cumul.

Ils ont entrée et voix consultative dans le conseil des ministres.

Ont également entrée et voix consultative les trois sous-secrétaires d'Etat.

Ont aussi entrée et voix consultative dans le conseil des ministres :

Le président de l'Assemblée nationale;
Le président du Conseil d'Etat;
Le grand chancelier de la Légion-d'Honneur;
Le premier président de la Cour de cassation;
Le procureur-général près la Cour de cassation;
Le premier président de la Cour des comptes;
Le procureur-général près la Cour des comptes;
Le préfet du département de la Seine;
Le Ct-général de la garde nationale de la Seine;
Le gouverneur-général de la Banque de France.

Cette réforme administrative a les avantages suivans :

En concentrant l'autorité et en divisant le travail, elle donne au pouvoir l'unité qui lui manque et imprime à l'expédition des affaires l'impulsion sans laquelle la centralisation, au lieu de jaillir comme une source, croupit comme un marais.

Elle crée très heureusement la nécessité de démonter, d'examiner et de mettre au rebut

tous les vieux ressorts rongés par l'abus et usés par la routine.

Elle donne satisfaction à ce besoin instinctif de changement qui espère dans le nouveau rencontrer le mieux.

En même temps qu'elle simplifie l'action du mécanisme ministériel, elle entoure le pouvoir d'une représentation moins étroite; tout ce qui occupe dans l'État une position supérieure, tout ce qui a qualité pour émettre un avis utile forme faisceau autour de lui et a dans le conseil voix consultative. En Angleterre, le nombre des ministres avec ou sans portefeuille varie selon les exigences des circonstances; on ne s'y croit nullement tenu de couler tous les cabinets dans le même moule. La nécessité, l'utilité, sont les deux seules lois dont on prenne conseil.

Enfin, elle donne les moyens d'exercer sur les délibérations de l'Assemblée nationale une salutaire influence, en ce qu'elle permet aux ministres, tout en se réservant, eux, pour les débats décisifs et solennels, d'opposer toujours l'homme spécial au discoureur superficiel.

Ce n'est qu'en constituant un pouvoir dont les ressorts soient simples, que l'on constitue-

ra un pouvoir dont l'action soit forte ; ce n'est qu'en constituant un pouvoir qui soit fort que l'on constituera un pouvoir qui soit durable, un pouvoir qui ne soit pas obligé de subir le joug des exigences individuelles et de consacrer le meilleur de son temps à négocier de honteux marchés, un pouvoir qui n'ait rien à craindre des libertés les plus étendues.

Là où le pouvoir est faible, la liberté n'est jamais assez restreinte ; là ou le pouvoir n'a pas de durée, la liberté n'a pas d'avenir.

La liberté a donc un grand intérêt à ce que le pouvoir soit durable et fort ; de son côté, le pouvoir a un égal intérêt à ce qu'aucune révolution ne puisse promettre plus qu'il n'a donné.

De là ressort la nécessité impérieuse de rechercher quels sont les moyens de donner au pouvoir exécutif une constitution telle, qu'elle permette sans affaiblissement, sans tiraillemens, sans choc, sans frottemens, d'y faire entrer des hommes politiques d'opinions diverses ? La nécessité de neuf ministres homogènes, qui soient tous égaux sans être rivaux, est l'un des vices les plus graves de l'appareil gouvernemental qui fonctionne depuis long-

temps parmi nous, sous le nom de cabinet. Ce vice exclut les rapprochemens, les transactions, l'esprit de conciliation ; il perpétue les ressentimens.

Si ce mécanisme est vicieux, s'il est usé, s'il se prête mal aux exigences impérieuses de circonstances difficiles, pourquoi ne le changerait-on pas ?

L'impuissance de tous les hommes qui depuis trente années se sont succédé au pouvoir s'explique par ces deux causes :

Le morcellement de l'autorité ;

La concentration du travail.

Les plus forts ont fléchi sous la pesanteur du faix ; les plus laborieux ont tous été emportés par le flot des affaires courantes ; il en sera ainsi jusqu'au jour où l'on aura pris le contrepied de ce qui est, où l'on aura adopté le système qui repose sur ces deux principes :

Concentrer l'autorité ;

Diviser le travail.

Concentrer le pouvoir entre les mains d'un Président responsable élu par l'Assemblée nationale et assisté par deux ministres qu'il choisit :

Le ministre des recettes ;

Le ministre des dépenses.

Diviser le travail en le partageant entre les mains d'autant de directeurs généraux qu'il est possible de composer d'unités administratives. Le nombre excédât-il cinquante qu'il pourrait n'être pas trop considérable.

Unité administrative : est le nom donné à toute branche de service distincte et complète, qui, isolée, forme par elle-même un entier.

Ainsi constituée, la responsabilité a deux degrés :

Le ministre répond des directeurs généraux qu'il a choisis;

Le directeur général répond des actes dont il a la pleine initiative.

Le ministre est aux directeurs généraux ce que le lien est au faisceau.

Les directeurs généraux administrent.

Les directeurs généraux sont aux ministres ce que sont les colonels aux généraux.

Le général de brigade ou de division, en tournée d'inspection, n'intervient jamais dans le commandement ou l'administration d'un régiment, que pour s'assurer que le comman-

dement et l'administration du corps sont ce qu'ils doivent être.

Pareillement, le ministre n'intervient pas dans les rapports entre l'administré et le directeur général.

Le ministre peut donc donner tout son temps aux affaires du pays (1).

Une ligne profonde de démarcation est ainsi tracée entre l'intérêt privé et l'intérêt public.

Ce dernier seul est du domaine des ministres.

Les projets de décrets ou de réglemens, les décisions importantes sont délibérés en *Conseil supérieur d'administration publique.*

Les directeurs généraux composent ce conseil.

Les réunions en sont générales ou partielles, selon que l'objet de la délibération exige que tous les directeurs généraux ou seulement

---

(1) On distingue à la Chine deux sortes de ministres : les uns sont les *ministres seigneurs*, ils donnent les audiences et les signatures ; les autres portent le nom de *ministres penseurs ;* ils se chargent du soin de former les projets, d'examiner ceux qu'on leur présente, et de proposer les changemens que le temps et les circonstances exigent qu'on fasse dans l'administration.

HELVÉTIUS. *De l'Esprit,* chap. XVI.

quelques-uns soient appelés à y délibérer. Chaque réunion est présidée par le ministre qui l'a convoquée, ou en son absence par le président qu'il a désigné.

Par ces discussions au sein du *Conseil supérieur d'administration publique*, les directeurs généraux s'exercent à l'art d'exposer et de défendre leurs idées et leurs actes à la tribune. Ils forment ainsi une abondante pépinière, une utile réserve pour la formation des cabinets, formation qui présente aujourd'hui tant de difficultés.

Les ministres, ainsi que les généraux qui commandent à des corps d'armée, ont tort lorsque personnellement ils s'exposent inconsidérément au feu d'un débat, il faut qu'ils se réservent pour les momens décisifs; ce n'est que dans les grandes circonstances et à la dernière extrémité qu'ils doivent tout affronter pour sauver tout.

Les fonctions de directeurs-généraux, dans ce système, sont essentiellement militantes.

Ce sont les ministres du premier degré ; ce sont les contre-maîtres de l'atelier gouvernemental.

Ils sont, ils doivent être largement rétri-

bués, afin que l'Etat ait la faculté de choisir des hommes capables, et ne soit pas condamné à se contenter des avortons du barreau, de la littérature, de l'industrie et du commerce.

Le salaire des ministres peut être faible, il pourrait même être nul, sans inconvénient, parce que les fonctions ministérielles ne doivent pas être une carrière, mais un acte de dévoûment à ses idées, à ses convictions, à son pays; il n'en saurait être ainsi du salaire des directeurs-généraux.

Cette nouvelle constitution du pouvoir exécutif a principalement pour objet le prompt rétablissement de l'équilibre entre les recettes et les dépenses, équilibre qu'on poursuivra en vain aussi longtemps que les recettes seront représentées dans le conseil des ministres par 1, et les dépenses..................... par 8.

Huit ministres qui ***dépensent*** entraîneront toujours par leur masse numérique ***un*** ministre qui ***paie***, soit qu'il lutte dans le conseil :

1 contre 8.
2 contre 7.
3 contre 6.
4 contre 5.

Ainsi s'explique, par un vice radical dans la composition des cabinets, le chiffre chaque année croissant du budget des dépenses.

On dépense trop, on dépense mal.

Faute d'ensemble dans les différens services publics, l'un a le superflu, l'autre manque du nécessaire. Le seul moyen de les pondérer, c'est de les réunir dans la même main.

LA SECRÉTAIRIE D'ÉTAT SOUS L'EMPIRE.

On excelle, en France, à faire des révolutions; mais n'y parlez pas d'innovations! On y sait détruire, mais on n'y sait pas réformer. Il semble que ce qui existe ait toujours été et ne puisse être autrement. Il y paraît aussi simple de briser un trône qu'il y paraîtrait insensé de supprimer un rouage dans le mécanisme administratif.

Trois ministères au lieu de neuf, mais ce serait impraticable! — Eh! pourquoi donc?— Par une raison toute simple, c'est qu'il serait impossible qu'un seul homme suffît à porter sur ses épaules le fardeau du Ministère des Dépenses. — Mais, est-ce qu'un seul homme ne suffit pas à porter à lui seul le fardeau du Ministère des Finances? — Sans doute, mais c'est bien différent. — En quoi donc? — C'est

que le Ministère des Finances est bien moins important que ne le serait le ministère des Dépenses. — Eh! depuis quand donc, dans le ménage comme dans l'atelier, dans l'atelier comme dans l'Etat, la recette est-elle moins importante que la dépense? Erreur! erreur! Des deux ministères : Ministère des Recettes et Ministère des dépenses, le plus difficile à diriger, le plus lourd à porter n'est pas le dernier, mais le premier; car il est plus aisé de réduire les charges que d'augmenter les produits. Pour réduire les charges d'un Etat, il suffit d'interroger toutes les économies qu'on doit faire et de poursuivre tous les abus qu'on peut détruire; avec un esprit judicieux et un caractère ferme, on peut n'être pas au dessous de cette tâche. Mais lorsqu'il s'agit d'accroître les revenus d'un Etat sans demander aux contribuables de nouveaux sacrifices, lorsqu'il s'agit de rendre à la fois l'impôt moins pesant et plus productif, alors il ne suffit plus d'avoir de la fermeté dans le caractère et de la rectitude dans l'esprit, il faut une véritable supériorité, il faut du génie!

Le département des recettes ou des finances, peu importe le mot, est donc, en réalité, celui

qui exige le ministre le plus heureusement doué de facultés éminentes, soit que le cabinet se compose de neuf membres comme dans le système actuel, ou de trois seulement ainsi que nous le proposons. Ce qui sera toujours difficile à trouver, ce sera un ministre des finances à la hauteur de sa tâche, c'est-à-dire qui sache tirer de ce vaste territoire et de cette population de trente-cinq millions d'habitans qui s'appelle la France, les ressources immenses, infinies qu'elle renferme. Il y a longtemps que nous l'avons dit, nous ne nous lasserons pas de le répéter : l'impôt tel qu'il existe est à l'impôt tel qu'il devrait exister, ce qu'était la vapeur au temps de Salomon de Caus, à ce qu'est devenue de nos jours la vapeur plus puissante à elle seule que cinq cents chevaux réunis, et plus docile, plus facile à conduire que l'homme, ce qu'est le grain qui germe à l'épi qu'on moissonne.

Mais comment le ministre des dépenses pourra-t-il être chargé en même temps de l'administration de la guerre et de celle de la justice, de l'administration de la marine et de celle de l'instruction publique ? Entre ces divers services, il n'existe point de similitudes,

il n'existe que des différences.—Quelles similitudes existent donc entre la fabrication des tabacs et la culture des forêts, la perception des droits d'enregistrement et le transport des lettres? Que l'administration s'applique à un objet ou à un autre objet, peu importe, c'est toujours de l'administration.

Un ministre des dépenses, assisté par un nombre suffisant de directeurs généraux, fonctionnant comme manœuvrent des colonels sous le commandement et l'inspection d'un général de division, aurait infiniment moins à faire que huit ministres auxquels aboutissent toutes les signatures, toutes les demandes, toutes les recommandations, toutes les audiences, car il n'aurait de rapports directs qu'avec ses directeurs généraux; c'est à eux et non à lui que s'adresseraient les solliciteurs, les administrateurs et les fonctionnaires. Il aurait donc tout son temps pour mûrir les questions, étudier les réformes, les débattre, les coordonner. Aujourd'hui les ministres sont des instrumens mis en mouvement par les commis; dans notre système, la vérité des rôles serait rétablie, car ce seraient les commis qui redeviendraient ce qu'ils n'auraient

jamais dû cesser d'être : des instrumens mis en mouvement par les ministres.

Il se peut que cette idée soit neuve, il se peut qu'elle ne le soit pas ; est-elle juste? est-elle fausse? Voilà toute la question.

Peu de maîtres et beaucoup de contre-maîtres sont deux conditions essentielles à la prospérité de toute grande exploitation industrielle, de toute grande manufacture ; en résumé, ce que nous proposons, c'est donc tout uniment d'appliquer à la conduite des affaires publiques les principes consacrés par le succès dans la conduite des affaires privées. Ces principes sont :

Autorité concentrée ;

Travail divisé ;

Responsabilité étagée.

Présentement, les ministres étant légalement responsables de tout, c'est, en réalité, comme s'ils n'étaient responsables de rien ; car toute responsabilité qui dépasse de certaines limites devient illusoire. Cela est tellement évident, tellement élémentaire, qu'en vérité nous nous étonnons d'être obligés de revenir avec autant d'insistance sur des idées

contre lesquelles on ne produit pas d'objections sérieuses.

De grandes choses se sont faites sous l'Empire ; il fallait qu'elles se fissent rapidement, sûrement, car d'un ordre négligé ou mal interprété dans les bureaux pouvait dépendre l'issue d'une bataille et le sort de la France. Eh bien ! croit-on que le travail ministériel décrivait lentement, à cette époque, sa parabole, comme il la décrit maintenant ? Non ; ce travail y était soumis à des lois toutes différentes. — Quelles étaient ces lois ? — C'est ce qu'on verra en lisant le fragment suivant, intitulé : I. LE MINISTRE SECRÉTAIRE-D'ÉTAT. — II. ORGANISATION DE LA SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT (1) :

« A moins de ces cas extraordinaires, il n'y » avait jamais de conseil des ministres.

» Les ministres à département (c'était la dé- » signation employée) remettaient à l'empe- » reur, dans son cabinet, le travail qu'ils a-

(1) *Souvenirs intimes de la Révolution et de l'Empire*, par Mme CH. DE SOR.

» vaient préparé.— Toutes les propositions de
» devis en *minute* étaient laissées sur la table
» de l'empereur, qui les envoyait au ministre
» secrétaire-d'Etat ; ce dernier examinait, lui-
» même, et il ne devait se dispenser de ce
» soin sous aucun prétexte, les diverses pro-
» positions des ministres, analysait leurs rap-
» ports, et dans vingt-quatre heures, dans un
» travail *tête-à-tête*, en rendait compte à l'em-
» pereur. — C'est alors seulement, et après
» avoir demandé, séance tenante, les rensei-
» gnemens qu'il voulait avoir, que l'empereur
» signait ; le ministre secrétaire d'Etat contre-
» signait, et toutes les minutes, rapportées à
» la secrétairerie d'Etat, y restaient (1).— Une
» expédition en était à l'instant envoyée à
» chaque ministre, qui apprenait, seulement
» par ce renvoi, le sort de ses propositions et
» des nominations du personnel de son dépar-
» tement. — La signature de l'empereur et
» celle du ministre secrétaire d'Etat figu-

---

(1) La collection de ces minutes forme aujourd'hui une section des archives du Louvre, sous le titre de Conservation des archives de l'ancienne Secrétairerie d'Etat.

» raient seules sur les nominations, arrê-
» tés, etc., à quelque ministère qu'ils appar-
» tinssent.

» En temps de guerre, tout le travail des ministres était porté au quartier impérial par un auditeur au conseil d'Etat envoyé par l'archi-chancelier. — Les portefeuilles étaient remis au ministre secrétaire d'Etat, qui ne quittait jamais l'empereur.— Aux bivouacs, sous les tentes, le travail était fait avec la même attention. Le ministre rendait compte dans la nuit suivante, et, quelquefois une heure avant la bataille, Napoléon signait, désapprouvait ou changeait les propositions de décrets envoyées de Paris; mais tout de suite ses décisions étaient expédiées : il appelait cela mettre la *besogne à jour.*

» L'auditeur repartait en toute hâte avec les portefeuilles et les expéditions, toutes contresignées par le ministre secrétaire d'Etat, et elles étaient adressées à chaque ministre par l'archi-chancelier. Les minutes allaient à la secrétairerie-d'état pour y être classées.

» Dans le cas où Sa Majesté appelait les mi-

» nistres en conseil dans son cabinet, le mi-
» nistre secrétaire-d'état tenait la plume, ain-
» si que dans les autres conseils de haute ad-
» ministration et de haute politique, et tou-
» jours les procès-verbaux restaient à la se-
» crétairerie. »

» Quel beau sujet de méditations nous offre l'examen de ces rouages si habilement combinés, qu'il résultait, qu'au moyen du travail et de l'aptitude de deux hommes, tous les services marchaient à la fois, sans frottement, et avec un ordre et un ensemble parfaits!

» Dans cette organisation, l'empereur avait eu en vue l'examen personnel de toutes les parties de l'administration, l'immédiate expédition de toutes les affaires, et une économie de temps pour les ministres, qu'il soustrayait ainsi aux influences et aux sollicitations de tous genres. Il ne voulait pas que les emplois devinssent le monopole de la faveur... A lui, personne n'eût osé adresser la demande d'un passe-droit ou d'une injustice au profit d'un parent ou d'un protégé! Et le duc de Bassano, qui se trouvait disposer moralement de toutes les nominations de l'empire, n'a jamais demandé ni graces ni faveurs pour lui ou les

siens. L'empereur le savait bien : « Je ne dois de faveurs à personne, disait hautement Napoléon dans ses salons ; quant aux récompenses, il dépend de chacun de les mériter par de bons services rendus au pays. » Et on se le tenait pour dit.

» Il y avait encore à la secrétairerie d'Etat, déjà saisie d'immenses attributions administratives, une division chargée d'un travail spécial, et là encore, nous retrouvons dans Napoléon l'homme insatiable de tout apprendre, de tout savoir.

« Le ministère de la police générale du » royaume envoyait au cabinet particulier du » ministre secrétaire-d'Etat tous les rapports » de haute police ; et, en outre, d'heure en » heure, jour et nuit, au chef d'une division, » *ad hoc*, un rapport circonstancié de tout ce » qui s'était passé dans Paris ; il avait sous ses » ordres des chefs, des sous-chefs et des em- » ployés.—Au fur et à mesure que les rapports » arrivaient, le dépouillement s'en opérait » dans son cabinet, il en faisait une analyse » intelligente et rapide, qu'à l'instant il expé- » diait au cabinet de l'empereur. — On sait » que la secrétairerie d'Etat était établie pla-

» ce du Carrousel, en face du palais des Tui-
» leries.

» Pour la nuit, le personnel des employés
» était dédoublé. Un chef de division, un chef
» de bureau et quatre employés veillaient à
» tour de rôle. Le service n'était jamais inter-
» rompu. C'était horriblement fatigant : plu-
» sieurs employés supérieurs, dont le tour re-
» venait une nuit sur deux, y sont morts à la
» peine. Mais en présence de l'infatigable ac-
» tivité du maître, en jetant les yeux sur les
» croisées éclairées de ce cabinet, où lui veil-
» lait aussi, il ne tombait à l'esprit d'aucun
» de nous de se plaindre, de s'avouer vaincu
» sous la charge de son emploi ; qu'était cela,
» comparé à l'écrasant travail auquel l'empe-
» reur s'assujétissait !

» L'envoi de ces rapports de police ne ces-
» sait que quand Sa Majesté faisait dire : *c'est*
» *assez* ; alors, les employés allaient se cou-
» cher, et pour quelques heures seulement.

» Il fallait réellement avoir une organisa-
» tion physique de fer, pour résister à la tâ-
» che journalière que nous imposait l'inces-
» sante application de l'empereur, par les
» mains et sous les yeux duquel passaient tous

» nos travaux. Cette idée, il est bien vrai,
» doublait nos forces, et on le comprend :
» nous savions que notre assiduité, que nos
» services n'étaient pas méconnus; que nous
» étions bien notés dans son esprit; qu'il
» choisissait toujours parmi les plus laborieux
» d'entre nous les employés de son cabinet
» particulier, et cette tacite approbation, cette
» honorable récompense stimulaient tous les
» efforts, payaient de toutes les fatigues. »

ESCLAVAGE DES MINISTRES.

Aujourd'hui les ministres sont les esclaves de deux peuples : l'un qui s'appelle les ***Solliciteurs***, l'autre qui s'appelle les ***Commis***. Comme les solliciteurs ne laissent pas aux ministres le temps de penser, alors ce sont les commis qui gouvernent; ils gouvernent et ne pensent pas, ce qui explique pourquoi l'art de gouverner est en arrière sur tous les grands progrès dus à l'esprit de concurrence.

Comment affranchir les ministres de cette double domination?

Comment parvenir enfin à saisir cet équilibre chimérique entre les Recettes et les Dépenses, que l'on poursuit depuis un si grand nombre d'années sans pouvoir l'atteindre, que promettent tous les régimes et tous les cabinets, qu'aucun ne réalise?

Le moyen que nous proposons est celui-ci :
Trois ministres :

Un premier ministre : *président responsable*, *secrétaire d'Etat* ou *ministre dirigeant*, peu importe le titre qui sera adopté, selon la forme du gouvernement qui aura prévalu, mais un ministre qui soit à bord du vaisseau de l'Etat comme le capitaine est à bord du navire dont il a le commandement et la responsabilité; qui ait l'œil toujours ouvert sur tous les écueils, sur sa boussole et ses cartes, qui contrôle tout et ne fasse rien.

Deux ministres rivaux : l'un, le *ministre des dépenses*, occupé constamment à maintenir entre tous les services publics la juste pondération qui fait à la fois la force, l'éclat et l'économie ; l'autre, le *ministres des recettes*, travaillant sans relâche à rendre le poids de l'impôt plus léger, et son action plus bienfaisante

Des directeurs généraux en aussi grand nombre que l'exigera la division rationnelle du travail; car eux seuls peuvent sauver la centralisation administrative en faisant cesser les innombrables et justes plaintes qui de toutes parts s'élèvent contre elle.

Vainement les hommes s'efforcent de nous donner tort, les choses se réunissent pour nous donner raison.

Vainement on cherchera à composer un cabinet qui arrache la France à la banqueroute, qui rétablisse l'équilibre entre les Recettes et les Dépenses, qui rende au crédit privé son essor en rendant au crédit public sa solidité; vainement on épuisera les combinaisons ministérielles, toutes échoueront jusqu'au jour où l'on aura réduit à trois le nombre des ministres, assistés par autant de directeurs généraux que l'exigeront la division du travail, la plénitude de l'initiative et la nécessité de deux degrés dans la responsabilité. Nous avons vu succéder M. Thiers à M. Guizot, M. Guizot à M. Thiers, la monarchie de 1830 à la monarchie de 1815, la République à la Monarchie, les hommes d'Etat du *National* et de la *Réforme* aux hommes d'Etat du *Constitutionnel* et du *Journal des Débats*, nous les avons tous vus à l'œuvre et tous successivement y échouer, comme échoueraient les présomptueux qui entreprendraient de déplacer l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, pour le rapprocher ou l'éloigner de la place de la Concorde.

Il y a des lois inflexibles que l'on ne méconnaît pas impunément.

On changera d'hommes aussi souvent qu'on voudra; si l'on ne change pas les choses, on ne fera que revenir sur ses pas pour tomber dans le même gouffre où la présomption s'expie par l'impuissance, où l'impuissance s'expie par les révolutions.

Huit ministres qui dépensent, et qui sont *égaux* (1) en responsabilité et en pouvoir au ministre qui paie, c'est la dilapidation, c'est la curée, c'est le déficit, c'est la ruine organisée; c'est tôt ou tard, inévitablement, la banqueroute, car c'est l'absence de toute pondération dans les services et de toute unité dans les vues. Essayez-donc de conduire huit chevaux avec un seul frein! Essayez-donc, un contre huit, de mettre d'accord des intérêts contraires et des prétentions rivales! Ecoutez le ministre de la marine, c'est le ministre de la guerre qui absorbe tout et qui dépense trop! Ecoutez le ministre de la guerre, c'est le ministre de la marine qui dépense trop et qui dépense mal!

(1) Il n'y a rien de plus dangereux pour un Etat que diverses autorités égales en l'administration des affaires. (CARDINAL DE RICHELIEU.)

C'est en attaquant ainsi que chacun se justifie, sauf à s'unir contre l'ennemi commun; or, l'ennemi commun des huit ministres qui dépensent, c'est le ministre des finances, qui a beau crier et se récrier! Il faut toujours qu'il finisse par payer.

Encore si cela donnait à la France un système politique, si cela lui faisait peser dans les balances de l'Europe un poids décisif!

Mais quel poids pesons-nous? Quelle influence exerçons-nous? Quel système avons-nous?

Cette question, nous la posons aux journaux qui ont servi d'échelle à tous les hommes que nous avons vus au pouvoir depuis 1830.

Cette question, nous la posons et aux anciens conservateurs, et aux républicains de la veille, et aux républicains du lendemain.

Qu'ils répondent!

Galilée disait : *E pur si muove!*

Nous disons, nous, avec la même conviction : aussi longtemps qu'on tournera dans ce même cercle, on n'échappera à une révolution que pour retomber dans une autre.

L'égalité civile nous a conduits à l'égalité politique, l'égalité politique nous mène à l'égalité sociale.

Comment y marchons-nous?

Les yeux fermés.

LES OBJECTIONS.

I.

« Une seule place pour un homme d'Etat. Un seul prix au sommet des efforts. C'est trop pour le vainqueur. C'est trop peu pour les prétendans. »

Que l'on jette les yeux sur le Cabinet, tel qu'il existe. Qu'y verra-t-on ? Un Président du conseil, M. Odilon Barrot. Les autres ministres sont des ministres spéciaux. Rien de plus. La question se réduit donc à savoir ; premièrement, s'il est préférable d'avoir *deux* ou *huit* ministres spéciaux ? Deuxièmement, à rechercher quels seraient les inconvéniens de supprimer six portefeuilles sur neuf?

L'inconvénient actuel du nombre des minis-

tres, c'est de rompre entre la Recette et la Dépense tout équilibre ; c'est d'ôter tout moyen de l'établir, toute possibilité de le maintenir. Cet inconvénient est grave, car depuis 1830 seulement, il a coûté à la France plus de cent millions par an! Il vaut donc la peine qu'on y regarde de plus près, et que l'on s'en préoccupe sérieusement. Aussi longtemps que la Dépense sera représentée par 8, et la Recette par 1 dans tous les cabinets, il ne faut pas espérer que l'équilibre entre elles se rétablisse jamais d'une manière sincère et durable. Si la France veut marcher à la banqueroute, elle n'a qu'à continuer à avoir neuf ministres ; si la France, au contraire, veut y échapper, elle ne saurait trop se hâter d'adopter le système qui correspond à ces trois termes de toute comptabilité :

Doit,

Avoir,

Balance.

Doit, c'est le Ministre des dépenses,
Avoir, c'est le Ministre des recettes,
Balance, c'est le Président responsable.

Sans doute ce système est prosaïque et rigoureux ; mais le système contraire n'est-il pas plus rigoureux et plus prosaïque encore ?

Qu'y a-t-il de plus prosaïque et de moins fier qu'un prodigue ruiné aux prises avec des usuriers, des créanciers et des huissiers ? Qu'y a-t-il de plus prosaïque et de moins fier qu'un grand pays, comme la France, qui en est venu à ce point d'avoir tari ses deux grandes ressources : l'impôt et l'emprunt ?

L'individu et le pays qui ne dépensent que leur revenu ont l'entière liberté de leur esprit ; il la perdent dès qu'ils sont à bout d'expédiens. Laissez votre cocher maître chez vous ; il dépensera tout en achats de chevaux, et les bonnes raisons pour en agir ainsi ne lui manqueront jamais. Laissez votre cuisinier diriger votre maison à son gré ; il dépensera tout en dîners et trouvera que c'est la dépense la plus profitable pour vous recruter des amis nombreux et des prôneurs ardens. Laissez votre jardinier suivre sa pente ; il vous démontrera que vos serres sont bien loin d'égaler celles de M..., qui a des fleurs si belles et des plantes si rares. Puis le jour

arrivera où vous n'aurez plus de quoi payer ni jardinier, ni cocher, ni cuisinier, et il vous faudra les congédier, parce que vous n'aurez pas su faire à chacun d'eux sa juste part.

C'est ce qui a lieu dans la composition actuelle des cabinets. Chaque ministre tire à lui, et le ministre des finances n'est pas assez fort pour lutter 1 contre 8.

Encore si le ministre des finances était, comme en Angleterre, le chef du cabinet ; mais, depuis 1815, cela n'est arrivé sérieusement qu'une fois, à l'époque où M. de Villèle fut ministre des finances et président du conseil. Aussi ce cabinet fût-il le seul sous lequel nos finances fleurirent assez pour permettre de dégrever l'impôt foncier. Tantôt, comme sous M. Casimir Périer, c'est le ministre de l'intérieur qui est président du conseil; tantôt, comme sous M. le maréchal Soult, c'est le ministre de la guerre; tantôt, comme sous MM. Molé, de Broglie, Guizot, Thiers, c'est le ministre des affaires étrangères; aujourd'hui, c'est le ministre de la justice. Rien de fixe à cet égard ; pour toute règle, l'arbitraire, pour

toute loi, le hasard ! Et l'on s'étonne qu'avec d'aussi grandes ressources, la France, après trente-trois années de paix, en soit réduite aux expédiens les plus tristes par la perpétuité des déficits !

Les yeux du Contribuable ne finiront-ils donc pas par s'ouvrir ? Sa voix, enfin, ne s'associera-t-elle pas à la nôtre pour demander une réforme aussi simple qu'impérieuse ? Que risquerait-on, en tout cas, à faire l'essai d'idées qui appartiennent à l'expérience et à l'observation les mieux constatées ? Les choses peuvent elles aller plus mal qu'elles ne vont ? Est-ce comme homme spécial, est-ce en qualité de marin que M. de Tracy est ministre de la marine ? Est-ce comme homme compétent, comme ingénieur, que M. Lacrosse est ministre des travaux publics ? Par quelle nécessité s'expliquent leurs nominations ? De deux choses l'une, ou il fallait à la tête de ces départemens des hommes qui en connussent tous les ressorts, ou cette connaissance ne leur était pas indispensable. Dans le premier cas, l'on a eu tort de les choisir ; dans le second cas, on pouvait donc, sans inconvénient, s'en passer.

II.

« Il ne faut pas décourager les dévoûmens. »

Où donc était la nécessité politique d'élever au rang de ministres MM. Bixio, Buffet, Lacrosse, de Tracy, Faucher, etc., etc.? Quels services éclatans, quelles influences redoutables, quelles idées fécondes leur donnaient le droit de prétendre à cette position? Quelle expérience y ont-ils apportée? Par quelles épreuves ont-ils passé qui aient permis de les juger, et de s'assurer que la tâche qui leur était confiée ne serait pas au-dessus de leurs forces et de leur aptitude? N'eût-il pas mieux valu qu'ils commençassent par donner des gages à l'Etat, en se faisant distinguer en qualité de directeurs généraux? Pour eux-mêmes, une situation plus modeste, mais plus stable, n'eût-elle pas été préférable? Voyez combien de temps M. Bixio est resté ministre de l'agriculture et du commerce?—Huit jours. Et après que l'on a été ministre, on ne peut plus être directeur-général! Ne vaut-il pas mieux monter au pouvoir par degrés, que l'escalader pour tomber? De quelles chutes chaque jour ne sommes-nous pas témoins?

Dix-huit directions générales *de plus* n'équivaudraient-elles pas à six ministères *de moins?*

III.

« Il n'y a pas assez de premières places, il y en a trop de secondes. »

Si cette objection est fondée, il y a une manière bien facile de nous le prouver, c'est de dresser la liste des hommes en droit de prétendre *aux premières places*. Combien y en a-t-il? Combien y en a-t-il, surtout, à qui leurs antécédens et leurs opinions permettent d'entrer ensemble dans le même cabinet? C'est là précisément l'un des vices de la composition de tous les cabinets composés de neuf membres; c'est que s'il s'y trouve un ou deux hommes éminens, ils y sont noyés dans la médiocrité de sept ou huit autres ministres de pacotille. Rappelez-vous donc avec quelle difficulté MM. Guizot et Duchâtel parvinrent à radouber le ministère du 29 octobre! Dans tout cabinet composé de neuf membres, c'est la médiocrité qui fait toujours la majorité, c'est la

supériorité qui est toujours en minorité, les faibles nuisent aux forts, ceux qui sont ternes à ceux qui sont brillans. Notre réforme n'eût-elle que cet avantage de mettre plus en relief la supériorité, que cet avantage, à lui seul, mériterait déjà de la faire prendre en considération.

IV.

« Ce système proposé, loin d'être une simplification, est une complication, car il a pour effet, sous le nom de directeurs-généraux, de multiplier le nombre des ministres. »

Il semblerait que les directeurs généraux sont de notre invention, et qu'il n'en existe pas ! Est-ce qu'il n'existe pas un directeur général des douanes, un directeur général des contributions directes, un directeur général des forêts, un directeur général des contributions indirectes, un directeur général des postes, un directeur général des domaines ? etc. Est-ce qu'il y a pour cela vingt ministres des finances? — Non. Il n'y en a qu'un seul, lequel centralise entre ses mains toutes les

grandes branches du revenu public. Eh bien! en résumé, que demandons-nous? Nous demandons que ce qui existe présentement pour le ministère des finances se fasse également pour le ministère dans lequel seraient centralisés tous les services qui sont des charges et ne sont pas des revenus.

Seulement nous voudrions que les directeurs généraux eussent le commandement et la responsabilité de leurs directions, comme les colonels ont le commandement et la responsabilité de leurs régimens.—Pourquoi? — Parce que tant qu'il n'en sera pas ainsi, tant que la responsabilité n'aura pas deux degrés, tant que le travail ne sera pas divisé, tout aboutira au ministre, et tout ministre continuera d'être entraîné par le débordement des affaires courantes, sans jamais trouver le temps de recueillir sa pensée et de l'arrêter sur une question urgente et importante à résoudre. Alors il est parfaitement inutile de chercher les hommes capables pour les élever au rang de ministre; le premier venu peut l'être, si sa tâche doit se borner à donner des signatures, des places et des audiences.

Le grand ministre est celui qui résume dans

sa pensée toutes les saines idées de son époque, les rallie, les féconde, les mûrit, les rectifie, les applique. Du temps! du temps! encore du temps! Voilà ce qui manque à tous les ministres qui se succèdent. Comment trouver du temps?—Comme on trouve de l'espace, en divisant et en superposant. Tout ministère qui ne commencera pas par supprimer tout contact entre les intérêts privés et lui, si laborieux qu'il puisse être, se verra forcément enlevé aux intérêts publics.

Aux directeurs généraux les intérêts privés;
Aux ministres les intérêts publics;
Aux directeurs généraux l'exécution;
Aux ministres la conception.

V.

« Pourquoi trois ministres au lieu d'un seul? »

Sully était à la fois:
Surintendant des finances;
Grand-maître de l'artillerie et des fortifications;
Surintendant des bâtimens;

Capitaine héréditaire des canaux et des rivières.

Colbert était à la fois :

Contrôleur général des finances;

Ministre de l'intérieur;

Ministre du commerce;

Ministre de la marine;

Surintendant des bâtimens.

Pourquoi trois ministres? Ne serait-il pas plus simple de n'en avoir qu'un seul qui ferait ce que faisait M. le duc de Bassano, en sa qualité de secrétaire d'Etat, qui centraliserait tout le travail, l'annoterait et en rendrait compte au président de la République, comme le duc de Bassano en rendait compte à l'Empereur?

— Non.

— Pourquoi?

— Ce n'est pas parce qu'un seul ministre aurait trop à faire, car pour suffire à sa tâche il n'aurait qu'à écarter les détails, et qu'à élever les questions; ce n'est pas par ce motif; la raison pour laquelle nous insistons sur le chiffre de trois ministres; c'est qu'avec ce nombre on a tous les avantages de l'unité

dans le pouvoir, et l'on n'a pas les dangers d'une autorité sans contrepoids.

— Expliquez-vous!

— Un seul ministre, ou un ministre prépondérant, ce qui revient à peu près au même, peut jeter son pays dans des entreprises hasardeuses, faute de s'être rendu assez exactement compte du poids des charges et de l'étendue des ressources; le même péril, au même degré, n'est pas à craindre lorsque le ministre dirigeant est constamment éclairé sur la situation financière par la rivalité naturelle du Ministre des dépenses et du Ministre des Recettes, entre lesquels il est appelé à prononcer en qualité d'arbitre toutes les fois que se pose la question du maintien ou de la rupture de l'équilibre financier.

Equilibre permanent des Recettes et des Dépenses : telle est la question qui déjà s'agite en Angleterre, qui préoccupe la France, et qui ne tardera pas à faire le tour de l'Europe. De la nécessité impérieuse de l'équilibre des Recettes et des Dépenses sortira la réforme des budgets; de la réforme des budgets sortira la réforme de la politique surannée, de cette politique de défiance et de rivalités qui, s'exagé-

rant le risque de la guerre, fait de la paix un danger, appauvrit les peuples, entretient des armées et des flottes ruineuses, paie une diplomatie au moins inutile, et ne tient pas assez de compte du rôle nouveau, important, décisif, que sont appelés à jouer dans le monde le développement des moyens de crédit et le perfectionnement des voies de communication.

Le crédit, c'est la solidarité ; la solidarité c'est le principe contraire du principe de rivalité; aussi voyez ce que fait le crédit : de toutes parts il multiplie, il active les relations de peuples à peuples; banques, comptoirs, chemins de fer, navigation à vapeur, canaux.

Tout le terrain que gagne en Europe le crédit, la guerre le perd. Il faudrait n'avoir pas d'yeux pour ne pas le voir. Affermir son crédit, l'étendre, doit donc être l'effort, le but de toute nation qui a le sentiment juste de l'avenir. Or, dans cet ordre d'idées, la première condition à remplir pour un Etat, c'est de mettre en équilibre parfait ses dépenses avec ses recettes, sans énerver aucune de ses facultés de production, sans restreindre aucune de ses facultés de consommation. Là est le pro-

blème posé par la science, mais non encore résolu par elle. Un grand pas vers cette résolution sera fait, nous le croyons, le jour où les Dépenses seront ramenées à l'unité comme les Recettes, où elles seront, celles-ci relativement à celles là, comme sont les deux plateaux d'une balance quand rien ne les fait incliner.

Aussi, voyez avec quelle attention l'Angleterre prête l'oreille à la voix de Cobden ! Cette fois encore, la France se laissera-t-elle devancer par la Grande-Bretagne ?

VI

« Pourquoi trois ministres au lieu de *neuf?* — Parce que, dit-on, *huit ministres qui dépensent* entraînent toujours par leur masse numérique *un ministre qui paie.* — D'accord. Mais du moment que l'on met dans la main des deux autres toutes les attributions qui se trouvaient réparties entre huit, qu'importe le nombre des ministres ? Ce ne sera plus, il est vrai, huit ministres contre un, ni sept contre deux, ni six contre trois, ni cinq contre quatre, mais ce sera deux contre un, deux ayant à satisfaire les exigences de huit, et le résultat sera absolument le même. »

Qu'y a-t-il de fondé dans cette objection ? —On va le voir.

Dans l'organisation ministérielle telle qu'elle existe, le ministre de la guerre ne voit que l'armée, le ministre des travaux publics ne voit que routes, canaux et chemins de fer ; le ministre des finances, ***un*** contre ***huit***, n'a et ne peut exercer aucune prépondérance, à moins qu'il ne soit président du conseil de nom, de droit et de fait, c'est à dire à moins qu'il ne possède, à tous les titres, une supériorité reconnue par tous ses collègues. Or, un tel homme d'Etat existe-t-il au sein de l'Assemblée ? S'il n'existe pas, si depuis M. de Villèle il ne s'est pas rencontré, il faut donc chercher le moyen de s'en passer le moins mal possible, dans une modification de l'appareil administratif. C'est ce que nous avons cherché. Dans l'organisation ministérielle que nous proposons, les Recettes sont représentées par ***un***, et les Dépenses également représentées par ***un*** ; sans doute le président peut s'allier au ministre des Dépenses contre le ministre des Recettes, et dans ce cas, nous en convenous, ***deux*** contre ***un*** sont exactement comme ***huit*** contre ***un*** ; mais n'y a-t-il pas autant de

raison de supposer que le président se joindra au ministre des Recettes ?

Maintenir l'équilibre entre les Recettes et les Dépenses, l'accord entre le gouvernement du pays et la majorité de l'Assemblée nationale, telle est la fonction de notre ministre suprême; il est aux deux autres ministres ce que le fléau est aux deux plateaux de la balance, ce que le laboureur est aux deux bœufs attelés à l'araire. Ce qu'il doit vouloir, c'est que le sillon soit convenablement labouré, c'est que la balance soit juste, c'est que les mains ne laissent pas imparfaite l'œuvre de la pensée. Il a *intérêt* à vouloir qu'il en soit ainsi ; c'est là notre garantie.

VII.

« Cet équilibre si désirable entre les recettes et les dépenses serait plus difficile à atteindre avec le système proposé.

» En effet, on va créer autant de *directeurs généraux* que les besoins du service l'exigent. Qu'arrivera-t-il lors de la discussion du budget ? c'est qu'au lieu de 9 ministres il y en aura 50

ou 60 ; ce ne sera plus seulement 2 contre 1, ce sera tout une armée de fonctionnaires qui *militeront* en faveur de leurs dépenses, et ne manqueront pas de bonnes raisons pour les justifier. Qu'y aura-t-on gagné, au point de vue de nos finances? Un accroissement de dépenses. »

Ceux qui nous adressent cette objection n'oublient qu'un seul point, c'est que les directeurs généraux sont soumis à trois épreuves préalables à la dernière celle de la tribune:

Contrôle du ministre des finances,
Opposition du ministre des recettes,
Décision du Président responsable ou ministre dirigeant.

Il n'est donc pas vrai d'assimiler aux ministres tels qu'ils existent les cinquante ou soixante directeurs-généraux que pourrait exiger le principe de la division du travail appliqué à la centralisation administrative d'un pays tel que la France. Aucune parité ne saurait être établie. Mais, dit-on, ces directeurs-généraux, ces sous-ministres, ces ministres de premier degré exerceront des fonctions essentiellement *militantes*; ce sera donc une armée de fonc-

tionnaires qui *militeront* en faveur de leurs dépenses.

Poser ainsi la question, c'est l'amoindrir et la dénaturer. Nous avons montré que l'équilibre permanent entre les recettes et les dépenses était un des points essentiels que se proposait de résoudre notre réforme administrative, et que cet équilibre, le Président responsable, le ministre dirigeant, était souverainement intéressé à le conserver, afin d'écarter un risque de perdre la majorité dans l'Assemblée nationale : laissons donc de côté l'objection tirée de l'augmentation de la dépense. Cette objection n'est pas fondée. Mais est-ce que dans ce temps de révolutions et de discussion tout n'est pas questions ? Est-ce que le plus léger remaniement de notre tarif de douanes n'exige pas une aptitude toute particulière ? Est-ce que des encouragemens efficaces à donner à notre agriculture ne demandent pas des connaissances spéciales ? etc., etc. Eh bien ! que voulons-nous ? — Nous voulons que lorsqu'un représentant prend la parole sur une question, quelle qu'elle soit, il trouve toujours prêt à lui répondre à la tribune le fonctionnaire qui aura fait de cette question une étude approfondie.

Or, de deux choses l'une, ou le directeur-général aura fait cette etude, ou il ne l'aura pas faite, ou il aura le dessus, ou il aura le dessous dans la discussion. S'il a le *dessus*, il justifie le choix que le ministre a fait de lui ; s'il a le *dessous*, ce n'est pas le ministre qui lui demande sa démission, c'est la majorité qui l'oblige à la donner. Loin d'affaiblir le cabinet, cette retraite le fortifie, car elle le débarrasse d'un fonctionnaire médiocre ou paresseux. Quoi de plus simple que ce mécanisme qui force les directeurs-généraux à être toujours à la hauteur de leurs fonctions, qui les rend directement responsables devant l'Assemblée nationale et devant le pays attentif de tout abus qui n'a pas été supprimé, de tout passe-droit qui a été commis, de toute question dont l'étude a été négligée ? Quoi de plus simple que ce mécanisme, qui fait sortir les directeurs-généraux de dessous l'aile ministérielle où ils avaient contracté l'habitude de s'abriter insoucieusement ? Quoi de plus simple que ce mécanisme, qui affranchit les ministres de ce qu'il y a de plus délicat : renvoyer un chef de service qu'on a souvent choisi soi-même par des considérations contraires à l'intérêt géné-

ral? Quoi de plus simple que ce mécanisme qui forme les directeurs-généraux à l'apprentissage du ministère, et, s'ils sont 50, donne la facilité de choisir dans ce nombre les 3 plus capables pour les élever au rang, soit de ministres, soit de sous-secrétaires d'Etat, soit de secrétaires-généraux? C'est ainsi que Napoléon choisissait ses colonels sur le champ de bataille, pour en faire des généraux de brigade, des généraux de division, et plus tard des maréchaux de France.

VIII.

« Comment expliquer la création d'un Président responsable ayant les directions suivantes :
» Direction des relations extérieures ;
» Direction de la police ;
» Direction des télégraphes;
» Direction de statistique universelle;
» Direction des encouragemens publics;

» Direction des plaintes et avis ;

» Direction de la presse, de la librairie et de l'imprimerie.

» Pourquoi ces directions plutôt que d'autres.

» Est-ce qu'elles ne coûtent rien à l'Etat, qu'elles cessent de faire partie du ministère des *dépenses* ?

» Ou bien plutôt sont-elles tellement importantes qu'il a fallu les concentrer dans la main du premier ministre ?

» Soit ; mais alors pourquoi avoir omis le ministère de l'intérieur dans ce qu'il a de plus considérable ?

» Comment ! votre ministre dirigeant « est un » capitaine à bord du vaisseau de l'Etat, dont il » a le commandement et la responsabilité, » et vous ne placez pas dans sa main le ministère politique le plus important, celui qui dirige 86 préfets, 278 sous-préfets, 38,000 maires et adjoints, non pas seulement avec le secours du télégraphe et de la police, mais par des rapports et des instructions spéciales, et de tous les instans ! et vous placez dans le ministère des *dépenses* l'administration départementale et communale, c'est à dire celle qui centralise des services presque tous *gratuits* : toutes les gardes nationales de France, l'élection de tous les corps délibérans, des conseils municipaux, des con-

seils cantonaux, des conseils généraux, des officiers de la garde nationale, des représentans du peuple et du président de la République.

» En revanche, vous donnez au ministre dirigeant le ministère des affaires étrangères, que vous réduisez à une simple *direction*.

» Avez-vous bien réfléchi à une pareille innovation? est-elle praticable? est-elle convenable?

» Croyez-vous ensuite que nos *ambassadeurs*, consentiront à recevoir leurs instructions d'un *simple directeur?*

»On comprend, à la rigueur, que l'on réduise à une simple direction les ministères du commerce, de l'agriculture, des travaux publics, parce que les fonctionnaires qui relèvent de ces directions se trouvent, dans la hiérarchie, les inférieurs de leur chef; mais placer le corps diplomatique sous les ordres d'un simple directeur, donner à ce simple directeur « la signature des instructions, l'initiative et la responsabilité du choix de ses agens, » c'est méconnaître la haute position des hommes qui réprésentent la France à l'étranger, confondre tous les degrés de la hiérarchie et amener d'inévitables conflits. »

Rien de plus facile à expliquer que ce qui paraît inexplicable. Les directions générales

que nous avons placées dans les attributions du ministre dirigeant ne sont que les moyens nécessaires et indispensables pour lui de s'éclairer, de s'assurer qu'aucune branche de l'administration n'est laissée en souffrance, ni par le ministre des Recettes ni par le ministre des Dépenses, ni par les directeurs-généraux placés sous leurs ordres. Ce sont les yeux et les oreilles de la tête. C'est la surveillance et le contrôle organisés. Sans cette surveillance et ce contrôle organisés, un ministre dirigeant ne saurait que ce qu'on voudrait bien lui dire. En veut-on un exemple ? Prenons-le dans le Président de la République, qu'on a eu le tort de faire à la fois *irrévocable* et *responsable*, deux mots qui s'excluent. Quels moyens a-t-il d'exercer un contrôle utile, une surveillance efficace ; de s'assurer que les ministres qu'il a choisis ont l'intention sincère de le consolider ? — Aucun. Rien n'est organisé pour l'éclairer, pour l'avertir. Un ministre dirigeant, un ministre suprême, un premier ministre, un président du conseil, un president responsable, quel que soit le nom qu'on lui donne, doit arranger tout pour n'ignorer rien.

C'est pourquoi nous avons fait relever directement de lui la *Direction générale de la police*, non pas circonscrite à Paris, mais telle qu'elle doit être, retirée de l'ornière et s'étendant à toute la France.

C'est pourquoi nous avons fait relever de lui la *Direction générale des télégraphes*, appelée à jouer dans la centralisation administrative un rôle tout nouveau par la découverte des télégraphes électriques. Il est des circonstances où une heure, une minute, une seconde, ne doivent pas être perdues pour informer le président responsable, le ministre qui répond du salut de l'Etat. Oh ! si l'empereur Napoléon avait eu à sa disposition le télégraphe électrique, cette admirable invention ; si vingt chemins de fer fussent partis de Paris pour rayonner du centre à tous les points de la circonférence, quels prodiges n'eût-il pas demandés à la centralisation ! de quelle immense puissance, de quelle surprenante rapidité, de quelle féerique simplicité ne l'eût-il pas dotée ! Avec une direction générale des télégraphes, combinés avec un réseau de chemins de fer, tels que nous les comprenons, la France pourrait être gouvernée et administrée comme par

enchantement! Que de temps on pourrait épargner, que de dépenses on pourrait réduire! Il semble que les chemins de fer et les télégraphes électriques aient été inventés surtout pour la France, le seul état du monde où règne aussi despotiquement la centralisation administrative; eh bien! c'est de tous les Etats d'Europe l'Etat qui a le plus imparfaitement compris le parti merveilleux qu'il en pouvait tirer.

C'est pourquoi nous avons encore fait relever directement de lui la *Direction générale de statistique universelle*; il faut qu'à tout instant le fait consulté puisse venir servir de preuve à la notion douteuse ou à l'idée incertaine. Un pouvoir exécutif où la statistique universelle n'est pas parfaitement organisée, est un clavier auquel il manque une touche.

C'est pourquoi aussi nous avons fait relever directement de lui la *Direction générale des encouragemens publics*. C'est faciliter au ministre dirigeant une des portions les plus importantes de sa tâche. Encourager ce qui est bien, c'est décourager ce qui est mal, c'est stimuler l'émulation, c'est attirer à soi les plus dignes, les plus capables, les plus illustres.

C'est pourquoi également nous avons fait relever directement de lui la *Direction générale des plaintes et des avis*. Quel puissant instrument pour celui qui saura lui faire rendre tous les sons de la souffrance populaire et de la pensée humaine! Un bon gouvernement ne doit rien négliger pour connaître tout ce qu'il lui importe de savoir. La police soldée et la presse passionnée sont des moyens imparfaits de remonter à la source de la vérité et d'attirer les communications utiles et les idées sympathiques. Si les contribuables savaient que le gouvernement est constamment occupé à rechercher tous les moyens de s'éclairer, d'abord ils lui en sauraient gré, et ensuite, ce serait à qui l'aiderait dans cette tâche. Si nous avions jamais à choisir un poste, ce serait celui-là que nous serions jaloux d'occuper. Quelle admirable direction générale que cette enquête permanente ouverte à toutes les réclamations fondées et à toutes les idées utiles! C'est d'elle que l'on pourrait justement dire que c'est la soupape destinée à prévenir les explosions révolutionnaires.

C'est pourquoi enfin, nous avons fait relever directement de lui la *Direction générale de la*

presse périodique et de l'Imprimerie nationale. Le journalisme tel qu'il existe joue dans la société un rôle dont l'importance ne fera que s'accroître par toutes les lois de restriction, de compression et de répression. Cette importance ne diminuera que le jour où l'on saura tout le parti qu'on peut tirer de la ***publicité*** pour donner un autre cours à la ***polémique.*** Ce jour-là, le journalisme aura subi une transformation complète. L'éloignement de l'Imprimerie royale du centre du gouvernement, et peut-être serait-il juste de dire l'absence d'un centre de gouvernement, a porté ses fruits le 24 février : vraisemblablement, la révolution eût été arrêtée, et la royauté sauvée, si ce jour-là une vaste imprimerie avait pu fonctionner dans le voisinage des Tuileries !

Si nous avons relégué à la fin de notre réponse la ***Direction générale des affaires extérieures,*** c'est parce que c'est sur cette direction que les objections ont le plus particulièrement porté « Croyez-vous, nous dit-on, que *nos ambassadeurs* consentiront à recevoir leurs instructions d'un *simple directeur?* » L'objection, nous l'avouons, nous touche peu pour plusieurs causes : premièrement, parce que la

France n'a plus d'*ambassadeurs*; elle n'a plus que des ministres plénipotentiaires; deuxièmement, parce que nous trouvons que c'est encore trop, et que la France désormais ne devrait plus avoir que des consuls-généraux auxquels elle conférerait le titre de *chargés d'affaires*. La tribune et la publicité ont fait de la diplomatie ce que les chemins de fer ont fait des chevaux de poste. Il y aurait tout avantage à n'avoir plus que des *consuls-généraux chargés d'affaires*; alors la politique internationale cesserait d'être détournée de son véritable cours. Le véritable cours de la politique internationale, maintenant, c'est celui des tarifs et des traités commerciaux. Que la France adopte et proclame hautement, solennellement, systématiquement le principe de non-intervention, le principe américain, le seul véritablement républicain, et une multitude de difficultés qui paraissent inextricables aux yeux du vulgaire se dénoueront d'elles-mêmes; ce principe défendra la France mieux que toutes les frontières: océans ou montagnes. Alors la ***Direction générale des relations extérieures*** conservera bien peu d'importance et ne tardera pas à être entièrement absorbée par la direction générale du commerce extérieur qui comprendrait alors les con-

sulats et les douanes, ceux-là et celles-ci se complétant réciproquement.

La France a besoin de faire des économies; or, il n'en est pas une seule qui offre moins d'inconvéniens. Quand le temps sera venu d'ouvrir un vaste congrès européen appelé à jeter les bases d'un nouveau droit des gens qui recevrait le titre de *droit industriel international,* eh bien! chaque puissance enverra ses plénipotentiaires les plus illustres, les plus compétens, les plus habiles. Désormais il n'y aura plus d'autre diplomatie que celle des congrès, et les questions qu'on y traitera ne seront plus des *délimitations,* mais des *solutions.* Ainsi le veut le cours des choses.

Comment, nous dit-on, votre Président responsable, votre ministre dirigeant *n'aura pas dans sa main le ministère le plus important, celui qui dirige* 86 *préfets,* 278 *sous-préfets,* 38,000 *maires!* Non, et ce ne sera pas le moindre avantage de notre réforme administrative. Nous le disons hautement et nous ne nous en cachons pas; ce que nous voulons, c'est diminuer la part de la politique, et accroître la part de l'administration. Nous ne reconnaissons pas au pouvoir central le droit d'inter-

venir dans les opérations du suffrage universel. Il n'a rien à y faire qu'à se compromettre. C'est aux partis à se défendre réciproquement et à faire les uns les autres ce qui sera nécessaire au triomphe de leurs candidats. Ni préfets, ni sous-préfets ne doivent se jeter dans la mêlée des partis. Alors, on le voit ce ministère si important n'a plus d'objet. L'administration départementale et communale aboutit directement à la direction générale, qui en conserve le nom, et le mouvement des affaires n'étant plus arrêté par la nécessité de la signature des ministres, y gagne toute la rapidité, qui est l'un des souhaits les plus ardens des intérêts en tutelle. La direction générale de la police et la direction générale des télégraphes font le reste et le perfectionnent.

IX.

« Après avoir introduit dans le sein du conseil :

» Trois ministres,

» Trois sous secrétaires-d'Etat,

» Six présidens du conseil supérieur d'administration ;

» M. de Girardin propose d'y adjoindre encore dix personnes, savoir :

» Le président de l'Assemblée nationale,

» Le président du conseil-d'Etat,

» Le grand-chancelier de la Légion-d'Honneur,

» Le premier président de la cour de cassation,

» Le premier président de la cour des comptes,

» Le procureur général de la cour des comptes,

» Le préfet de la Seine;

» Le général de la garde nationale,

» Le gouverneur de la Banque de France,

» Et l'auteur de cette proposition appelle cela *concentrer le pouvoir !* »

Est-ce que l'entrée dans les conseils de la couronne britannique d'un grand nombre de dignitaires a jamais passé pour une complication ? C'est un prestige, et souvent le prestige est une force. Admettre sur convocation et avec *voix consultative* seulement dans les conseils de cabinet, un certain nombre de grands fonctionnaires et de hauts dignitaires, c'est un moyen de sortir du cercle étroit de la politique exclusive, et d'ouvrir un passage à l'opinion publique, qu'on a le tort de tenir à distance trop éloignée des hautes régions du pouvoir. C'est un moyen de grandir les questions et d'é-

tendre les points de vue. La pratique révélât-elle, ce que nous ne croyons pas, plus d'inconvéniens que d'avantages, à cette imitation de ce qui a lieu en Angleterre, qu'il n'y aurait rien de plus facile que d'y renoncer. Notre réforme administrative n'en recevrait aucune atteinte.

X.

« Bien loin de réduire les ministères à trois, presque tous les hommes pratiques qui ont passé aux affaires, ou qui ont médité sur les conditions d'une bonne organisation, seraient disposés à les porter à dix ou à onze, en séparant le ministère de l'agriculture de celui du commerce, et l'instruction publique de l'administration des cultes.

» Tout le monde aujourd'hui est à peu près d'accord pour créer dans chaque ministère un sous-secrétaire d'Etat pris parmi les capacités administratives et rendant ainsi moins calamiteux pour l'administration les changemens malheureusement si fréquens des ministres. »

Cette conclusion ressemble à celle d'un cantonnier qui, au lieu de combler une ornière, la creuserait. Plus on augmentera le nombre

des ministres et plus on abaissera le niveau de la valeur moyenne des cabinets.

L'Angleterre est à la France ce qu'un pôle est à l'autre.

En Angleterre, décentralisation administrative, aristocratie puissante;

En France, centralisation administrative, démocratie croissante.

En Angleterre, des sous-secrétaires qui administrent peuvent donc facilement suffire; mais en France, le rôle des sous-secrétaires doit être l'inverse; aux ministres d'administrer, aux sous-secrétaires d'Etat de parler.

Ce n'est qu'à cette condition essentielle que nous parviendrons à avoir une administration qui change en bienfaits et en bénédictions les vices et les malédictions sous le poids desquels la centralisation administrative est menacée de périr.

Qui veut la sauver en la perfectionnant n'a pas de temps à perdre, car l'opposition contre elle s'augmente et se fortifie chaque jour dans les départemens.

XI.

« La cause des révolutions n'est pas dans l'imper-

fection du mécanisme administratif, elle est dans le vice de constitution d'un pouvoir électif substitué au pouvoir héréditaire. »

Nous avons à faire une grande et solennelle épreuve : il s'agit de savoir quelles seront la force et la durée du gouvernement que la France a ratifié par cinq millions et demi de suffrages ? Ce que nous demandons, nous, c'est que l'épreuve soit complète, c'est-à-dire que le mécanisme administratif et le personnel appelé à le mettre en mouvement soient les plus parfaits possibles. Dans notre conviction profonde, le gouvernement du 9 août 1830 n'est pas tombé le 24 février 1848 parce qu'il était un gouvernement de juste-milieu entre l'hérédité et l'élection, ne s'appuyant ni sur le droit divin, ni sur le suffrage universel ; il est tombé parce que tout gouvernement qui a pour faîte la centralisation doit avoir pour base une administration dont le carré et la solidité soient en raison de la hauteur et du poids de l'édifice. Or, c'est ce qui n'était pas. Rien de plus étroit, rien de plus compliqué, rien de plus fragile que l'administration sous laquelle ont disparu deux trônes, le 27 juillet 1830 et le 24 février 1848, comme sous

une trappe de théâtre. Il en sera ainsi tant que l'administration dans laquelle se résume le gouvernement de la France restera ce qu'elle est. La centralisation n'est pas centralisée ; c'est une gerbe qui n'a pas de lien.

Qu'importe que le principe en vertu duquel une chaudière a été construite soit bon, si le métal de cette chaudière n'a pas la force nécessaire pour résister à l'épreuve que la prudence ordonne de lui faire subir. Mieux vaudrait le principe moins bon et la chaudière plus solide. Ceux qui prétendent que les révolutions ont pour cause le vice de constitution du pouvoir, eussent-ils raison dans leurs convictions, et eussions-nous tort dans nos doutes, qu'en tout cas rien n'empêcherait de tenter de rendre moins défectueux notre appareil administratif. Ce serait toujours autant de gagné sur l'avenir ; ce serait toujours autant de fait. A tout dogme, il faut un culte; à tout pouvoir, il faut des ministres ; hâtons-nous donc de mettre les ministres dans une situation où ils ne soient pas tous condamnés à la même impuissance. Colbert, que nous sachions, n'a pas nui à la grandeur de Louis XIV et à la gloire de la France. Eh bien!

si Colbert, avec le génie dont il était doué, n'avait pas réuni dans ses mains Finances, Intérieur, Commerce, Marine, Surintendance des bâtimens du roi, etc., etc. (1), eût-il accompli les prodiges d'administration qui ont illustré son nom? Où se fussent arrêtés ces prodiges sans Louvois? Sous le règne de Louis XIV et sous l'administration de Colbert, l'année la plus dispendieuse de la guerre ne coûta que 110 millions, tandis que dans la guerre de 1689, la première qui suivit la mort de Colbert, il y eut des années qui absorbèrent 180 millions. De la mort de Colbert date le déclin de la grandeur de Louis XIV; ce-

---

(1) M. Colbert remarque avec raison combien *la forme dans laquelle s'expédient les affaires* peut avoir d'influence *sur le fond des décisions.* Avant lui, chaque partie de la finance était conduite par des titulaires qui affectaient chacun l'*indépendance*, de manière que l'administration soumise *à autant de principes* qu'elle avait de chefs, semblait marcher au hasard. Toutes ces choses furent supprimées et le conseil royal établi, afin que les décisions importantes partissent *de cette unité* de système et de vues sans laquelle les affaires ne peuvent prospérer.

FORBONNAIS.

pendant le principe du pouvoir était resté le même. L'avantage du principe ne suffit donc pas à la grandeur d'un règne, à la prospérité d'un pays?

XII.

« Pourquoi n'avons-nous que de petits ministres ? — C'est qu'il y a dans la société une disposition économique et morale qui porte fatalement au pouvoir des idées et des hommes médiocres. Cette disposition a pour cause la longue domination de la haute banque. »

Cette objection qui nous est faite eût pu *paraître* bonne il y a un an, alors qu'il fallait, pour être député, payer un cens d'éligibilité fixé à 500 fr. Mais aujourd'hui, où tout Français est électeur, où tout électeur âgé de 25 ans est éligible et peut être représentant du peuple, où donc est l'obstacle qui empêche les hommes supérieurs de disputer le pouvoir aux hommes médiocres?

Sans doutre notre système, qui consiste à concentrer l'autorité, à étager la responsabilité et à diviser le travail, n'aura pas pour ef-

fet de créer miraculeusement de grands ministres, mais il aura pour résultat de rendre l'œuvre plus simple et la tâche plus facile, ce sera déjà beaucoup.

Lorsque les Dépenses ne pourront plus excéder les Recettes, et ce résultat sera atteint dès que les Dépenses, à l'instar des Recettes, seront ramenées à l'unité : 1 contre 1, au lieu de 8 contre 1, un immense pas sera fait dans la voie où le crédit de l'Etat gagnera tout ce que perdra le crédit de la haute banque.

Rétablir l'équilibre entre les Dépenses et les Recettes est donc ce qu'il y a de plus pressé à faire.

Le moyen ?

Nous l'avons indiqué ; c'est de centraliser dans la même main toutes les Dépenses, comme toutes les Recettes sont centralisées dans l'autre main, de telle sorte que le Président responsable ne puisse jamais s'abuser sur le poids des charges et l'étendue des ressources. La politique d'illusions est une politique fatale ; elle conduit à la décadence.

Les ministres du dernier siècle n'ont manqué de fermeté que parce qu'ils manquaient d'idées ; sur quoi se fussent-ils fondés pour

résister? M. Thiers avait-il raison en 1836 quand il voulait intervenir en Espagne? M. Thiers avait-il raison, en 1840, quand il voulait lancer la France entre l'Egypte et la Turquie, à l'occasion du district d'Adana? Prendre parti pour la reine Christine contre don Carlos; pour Méhémet-Ali contre Abdul-Medjid, étaient-ce donc là des idées?

On a vu M. Guizot succéder à M. Thiers, M. Cavaignac succéder à la Commission exécutive, la République succéder à la Monarchie : eh bien! qu'est-ce que le pays y a gagné en prospérité et en prépondérance? Où est l'idée juste qui ait prévalu? Où est l'abus qui ait disparu? Où est la question qui ait fait un progrès? Sous tous les cabinets, sous tous les régimes, on n'a vu fleurir qu'un seul art : l'art de perdre le temps. Plus le temps était précieux, et plus il semblait qu'on voulût s'en montrer prodigue.

Si on ne change pas radicalement les choses, vainement on changera les hommes. Qu'on écarte ceux-ci pour appeler ceux-là, qu'on incline à droite ou à gauche, peu importe, si la voie qu'on suit est celle opposée au but marqué par la grandeur de la France, la pros-

périté du pays, la stabilité du pouvoir, l'affermissement de la liberté, la sécurité du riche, le bien-être du pauvre, l'extinction du paupérisme, l'épuration de la société, la solution enfin du grand problème de la démocratie organisée.

De même qu'au guerrier il faut une armée, de même il faut à l'homme d'Etat un levier dont la longueur soit proportionnée à la pesanteur du bloc qu'il veut soulever.

Le pouvoir est trop lourd;

Le levier est trop court.

Telles sont les deux causes qui ajoutent encore à la faiblesse de nos hommes d'Etat. Si l'on ne peut rendre leurs mains moins débiles, raison de plus pour alléger le pouvoir et allonger le levier.

Diviser le bloc qu'il ne peut soulever, c'est l'une des supériorités de l'homme qui raisonne, sur l'animal qui ne raisonne pas.

Les ministres ne suffisent pas au travail, divisez le travail; l'autorité est trop faible, concentrez l'autorité; la responsabilité trop étendue est illusoire, qu'elle soit plus restreinte, elle sera plus effective.

Qu'est-ce qu'il y a de plus simple, de plus clair, de plus élémentaire?

L'influence exercée par la haute banque est, dit-on, le principal obstable à l'amélioration des conditions du gouvernement. C'est en commettant et propageant de pareilles exagérations qu'on jette un pays dans l'ornière des révolutions, au lieu de le faire marcher dans la voie des réformes. Laissez les réformes s'accomplir par le progrès du temps, des idées et des mœurs, et le crédit public saura perfectionner ses institutions, et fonder sa puissance de telle sorte qu'il lui sera facile d'affranchir le crédit privé de toute domination abusive. Mais, pour cela, il faut que l'argent soit abondant, c'est-à-dire que la circulation en soit rapide et que le loyer en soit bas; or c'est le contraire qui arrive aussitôt qu'éclate une révolution ou une guerre.

Donc, ni guerre, ni révolution, si nous voulons que le crédit s'organise et facilite au travailleur le moyen de s'élever par le travail.

XIII.

« Il faudrait qu'il y eût un homme ! »

Quand on a épuisé la série des objections

contre un système qui réduit à leur plus simple expression la constitution du pouvoir, l'unité dans l'administration et la division dans le travail, il y a une dernière objection bannale qu'on ne manque pas de faire, c'est celle-ci :

L'application de cette idée exigerait un homme de bon sens pour être Président responsable, et deux hommes capables pour être, l'un ministre des recettes, l'autre ministre des dépenses.

Nous convenons que l'objection est grave.

En effet, il sera plus facile de trouver :

Un président inutile ou dangereux.

Neuf ministres incapables.

XIV.

« Nous ne mettons pas en doute la justesse du système, mais son adoption, deux choses bien différentes. »

Parfaitement juste serait cette distinction, si nous en étions encore à l'époque où l'idée de réduire de 9 à 3 les ministres s'est produite pour la première fois. A cette époque, le 5 0/0 était à 120 fr.; il suffisait de supprimer l'amortissement pour que le budget de l'Etat

présentât un excédant de recettes sur les dépenses; la France n'avait qu'à exprimer l'intention de contracter un emprunt pour avoir le choix entre les prêteurs; sans doute, le mal qui devait, le 24 février, aboutir au triomphe d'une insurrection, existait déjà; mais il n'existait encore qu'à l'état de germe, il s'appelait optimisme, il ne s'appelait pas encore révolution. A cette époque, tout changement radical dans les attributions ministérielles paraissait et devait paraître une atteinte à l'esprit de stabilité, la conception fantasque d'un « esprit inquiet. » Mais, depuis 1839, les circonstances ont bien changé : il y avait une royauté, il n'y a plus de royauté; il y avait une incontestable prospérité, il n'y a plus de prospérité; il y avait un crédit public sur lequel on se fondait pour demander la réduction de l'intérêt de la rente de 5 à 4 0/0; il n'y a plus de crédit public, et l'Etat, qui a besoin de 600 millions pour combler le déficit entre la Recette et la Dépense, offrirait en vain pour se les procurer 6 0/0, et peut-être même 7 0/0. Une nécessité impérieuse s'est révélée : celle de rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, sans augmenter le poids

des charges publiques déjà trop lourd.

C'est cette nécessité qui, un peu plus tôt, un peu plus tard, triomphera inévitablement de toutes les résistances qui se sont opposées et qui s'opposent encore à l'adoption de l'idée des trois ministres :

La nomination d'une Commission exécutive composée de cinq membres était une idée fausse dont nous avions montré la complication et la faiblesse; on a passé outre sans s'arrêter à nos ob ervations.

Qu'est-il arrivé ?

Le 24 juin, la Commission exécutive est tombée comme était tombé jour pour jour, quatre mois auparavant, la royauté de 1830. Si au lieu d'élire, le 6 mai, une commission exécutive composée de cinq membres, l'Assemblée nationale eût nommé purement et simplement M. de Lamartine président du conseil chargé du pouvoir exécutif, en lui laissant toute liberté de former à son gré le cabinet, ni la tentative du 15 mai, ni l'insurrection du 23 juin n'eussent eu lieu. Il suffit pour en acquérir la certitude de lire attentivement toutes les dépositions recueillies par la Commission d'Enquête sur les événemens

de mai et de juin. Du 24 juin au 10 décembre, cinq mois et demi se sont écoulés pendant lesquels le Président du conseil, chargé du pouvoir exécutif, a exercé de fait la dictature. Quels actes ont illustré cette dictature de 170 jours? Quelles économies ont été faites? Quels abus ont été supprimés? Quelles réformes ont été entreprises? Quelles idées ont prévalu? Quelles voies rectifiées ont été tracées à la politique de la France? A M. Duclerc a succédé M. Goudchaux, à M. Goudchaux a succédé M. Trouvé-Chauvel; à chacun de ces ministres des finances a survécu le déficit, plus profond et plus grave qu'on n'avait osé l'avouer. M. Passy sera-t-il plus ferme, plus habile, plus heureux que ses prédécesseurs; saura-t-il combler le gouffre qu'ils ont laissé ouvert? Assurément, il le voudra, mais le pourra-t-il? —Nous n'hésitons pas à répondre : Non, il ne le pourra pas. La force de sa volonté sera vaincue par la force de résistance que lui opposera un mécanisme vicieux construit pour un autre temps, pour une autre forme de gouvernement, et qui a usé tous les régimes et tous les hommes qui l'ont mis à l'épreuve.

Si nous revenons avec autant d'insistance

6

sur la nécessité de concentrer l'autorité, d'étager la responsabilité, de diviser le travail, qu'on le croie bien ! ce n'est pas engouement d'une idée qui ne nous appartient que par l'observation et l'étude des faits, c'est conviction profonde qu'il y va de l'avenir de la France et de la société.

Vainement le définitif succédera au provisoire, l'élection à l'hérédité, la forme républicaine à la forme monarchique, ou la forme monarchique à la forme republicaine ; vainement le pouvoir changera de chef ; vainement le chef changera de ministres ; si les choses ne sont pas changées, le mal ne fera que s'empirer par l'instabilité des gouvernemens et la périodicité des révolutions.

Mais il est impossible que les yeux ne s'ouvrent pas à la clarté de l'évidence, et que volontairement on se condamne à l'impuissance à perpétuité !

Un jour, et ce jour n'est peut-être pas loin, un jour arrivera où toutes les combinaisons ministérielles auront été épuisées, où la mesure des fautes sera comble, où la routine et le péril seront aux prises, où la présomption

n'apercevant plus d'autre issue que l'humilité pour échapper à son dernier châtiment confessera son impuissance ; ce jour-là, comme on n'aura plus le choix entre deux alternatives, il faudra bien se décider à accepter la seule qui s'offrira.

Ce ne sera pas de l'abnégation, pas plus que ce n'est par abnégation que les maîtres de poste renoncent à conduire les voyageurs de relais en relais à raison d'un myriamètre à l'heure, là où les chemins de fer se chargent de transporter ceux-ci quatre fois plus vite et quatre fois moins cher.

C'est à la nécessité que sont dus tous les progrès, plus elle est impérieuse et plus ils sont rapides.

C'est en elle seule que nous mettons tout notre espoir ; elle est accoutumée à triompher des mauvais vouloirs les plus opiniâtres ; aussi n'est-ce pas d'eux que nous nous inquiétons. La seule angoisse que nous ressentions est de voir la France, qui devrait être si grande et si heureuse, perdre un temps précieux qu'elle ne sait pas utiliser.

Oui, cela est vrai : l'administration d'un Etat ne doit pas être le terme, mais le moyen

de la politique; c'est ainsi que nous avons toujours compris l'administration; mais encore a-t-il fallu à Christophe Colomb, pour qu'il découvrît le Nouveau-Monde, que Ferdinand, roi d'Espagne, et son épouse Isabelle, consentissent enfin à lui accorder, après un délai de huit ans, les trois navires que lui avaient refusés la cour de Portugal et la République de Gênes.

IL FAUT ALLÉGER LES DÉPENSES.

Oui, sans doute, puisqu'on ne peut espérer d'accroître les recettes, il faut alléger les dépenses; mais comment?

That is the question, comme disent les Anglais?

Comment?

Sera-ce par voie ***d'amputation***, comme l'ont vainement essayé toutes les commissions du budget qui se sont succédé depuis tant d'années, ou sera-ce par voie de ***pondération***, comme nous le proposons?

Notre système de pondération ne se borne pas à établir l'équilibre entre les Recettes et les Dépenses; il fait plus, il établit ce qui n'est pas moins important, l'équilibre des dépenses entre elles.

Mettre en équilibre toutes les dépenses entre elles, les pondérer, ce n'est pas tailler, ro-

gner à tort et à travers, ce n'est pas procéder par voie de simple retranchement, c'est procéder par voie de sage économie.

Le retranchement est à l'économie ce que l'empirisme est à la science, ce que la violence est à la raison. L'économie, c'est l'ordre dans la répartition : le retranchement, c'est souvent la suppression du nécessaire et la conservation du superflu.

Ramener toutes les dépenses à l'unité : tel est le seul moyen d'organiser l'économie et de sauver la France de la banqueroute, où elle court à pas précipités.

LES TROIS ALTERNATIVES.

Impossible de sortir de ces trois alternatives :

Un cabinet composé d'illustrations monarchiques.

Un cabinet composé des sommités républicaines.

Un cabinet si simple, grace au perfectionnement des choses, qu'il permette au président de la République de ne subir la loi d'aucun parti et de n'avoir rien à redouter de la majorité.

Mais, dit-on, un tel cabinet n'est pas possible et ne serait pas durable.

Possible !—Deux heures suffiraient pour le ormer.

Durable !—Tous les efforts qu'on tenterait pour le renverser ne serviraient qu'à l'affermir.

En 1836, le *National* et tous les journaux ligués à sa voix, avaient dit que la *Presse* ne marcherait pas; elle a vu tomber vingt journaux fondés, rédigés ou patronés par MM. Thiers, Guizot, Louis Blanc, Léon Faucher, Ledru-Rollin, Lamennais, Lamartine, etc., et elle a survécu à tous les coups qui lui ont été portés, même à celui d'une suppression de quarante-deux jours. Son tirage dépasse 60 mille exemplaires. C'est le journal dont le prix d'abonnement est le plus faible et qui paie sa rédaction le plus cher, puisqu'en 1849 il dépensera, pour son feuilleton seulement, au moins 150 mille francs. Si cela n'existait pas, on dirait que cela ne peut pas être. Mais cela est. A quoi cela tient-il ?—Cela tient à ce que, pour la prospérité d'un journal comme pour la prospérité d'un gouvernement, et pour l'éclat d'un gouvernement comme pour l'éclat d'un journal, il faut que la politique soit carrément et largement assise sur un budget rationnel, sur une comptabilité rigoureuse et sur une puissante administration.

Il n'est pas plus difficile de faire vivre un gouvernement que de faire vivre un journal ;

la preuve, c'est que les hommes qui ont passé pour des ministres éminens, ont été impuissans à empêcher de périr les journaux auxquels ils avaient attaché leur nom.

La République du 24 février, acceptée de toutes parts, était aussi facile à faire tenir debout que l'œuf de Christophe Colomb; mais, au lieu de la poser sur sa base, on l'a posée sur son sommet. De là tout ce monstrueux échafaudage qui est nécessaire pour la soutenir.

O Washington ! ô Francklin ! vous qui n'étiez que des hommes de bon sens, si vous pouviez revivre parmi nous, on vous traiterait de faiseurs d'almanachs et de rêveurs, et l'on vous laisserait à la porte de l'Assemblée nationale pour y laisser entrer les beaux discoureurs.

Combien de temps la France consentira-t-elle à porter le poids si lourd d'impôts si chèrement achetés et si mal employés ?

En industrie, quand un système est usé, quand il vous ruine au lieu de vous enrichir, on n'y persiste pas; on le change jusqu'à ce qu'on ait trouvé le bon.

Pourquoi ne ferait-on pas de même en politique ?

— Oh ! c'est qu'il n'y a rien de commun entre la politique et l'industrie ?

— Comment ! Est-ce donc que la politique n'est pas l'art de mettre en mouvement toutes les forces productives d'un peuple, d'utiliser toutes ses ressources, d'accroître ses revenus, d'étendre son crédit, de féconder ses épargnes, de les assurer contre la ruine, et finalement de l'abriter contre la misère ?

Qu'appelez-vous donc la politique ?

DIVISER POUR ADMINISTRER.

Longtemps on a dit, en parlant des hommes : —*Diviser pour régner* ; nous disons, nous, en parlant des choses : — *Diviser pour administrer.*

C'est à ce principe si simple que l'industrie a dû ses progrès ; c'est à ce principe si simple que le gouvernement, parmi nous, devra de pouvoir sortir de l'ornière dans laquelle il verse tous les quinze ans, en appelant cela une révolution.

Quel est le moyen de diviser pour administrer ?

Est-ce d'accroître le nombre des ministres ? Multiplier les ministres, ce serait multiplier les rivalités, les impuissances, les conflits, les susceptibilités, les défiances, les tiraillemens, les frottemens, les cas de rupture, les déperditions

de force; ce serait aggraver la difficulté, si grande déjà, de former un cabinet un peu durable, et la nécessité si fâcheuse d'y grossir encore le nombre des médiocrités fatales à tout prestige ; il n'y a donc qu'un moyen de mettre utilement en application ce principe : *Diviser pour administrer*, c'est de créer deux degrés de responsabilité; c'est de multiplier les directeurs-généraux, ces diviseurs du travail.

LA POULIE FOLLE.

— Êtes vous jamais entré dans un moulin, dans une usine, où meules et métiers étaient mis en mouvement, soit par un cours d'eau, soit par une machine à feu ; avez-vous jamais assisté à l'action qu'on appelle *débrayer*, et qui consiste à reporter sur la *poulie folle* la courroie de transmission qui fait mouvoir la poulie adhérente à l'arbre de couche?

Alors le cours d'eau ne cesse pas de couler, mais le moulin cesse brusquement de moudre; alors la machine à feu ne s'éteint pas, mais les métiers s'arrêtent tout à coup, comme s'ils étaient frappés de stupeur et de paralysie. On n'entend plus que le bruit que fait en tournant avec vitesse la *poulie folle*; c'est la force qui s'agite et se perd dans le vide, force qui ne tarderait pas à tout ébranler si bientôt un emploi utile d'elle-même ne lui était rendu.

Eh bien! demandez-vous-le, en y réfléchissant, cette force qui s'agite et s'use dans le vide, cette force qui se consume sans rien produire, cette *poulie folle* qui tourne de façon à mériter son nom, ne donnent-elles pas l'idée, ne sont-elles pas l'image du gouvernement que nous avons sous les yeux, véritable *poulie folle* mise en mouvement par un moteur qui s'appelle Majorité?

Majorité! force utile, force précieuse, puisqu'elle fait les lois, mais qui se dépense en vains discours. Pour qu'il en soit autrement, que faudrait-il? — L'opération la plus simple : il faudrait qu'une main expérimentée reportât de la poulie folle sur la poulie d'embrayage la courroie qui recueille la force et la transmet.

Par le vide dans lequel la France s'agite s'explique la périodicité de ses révolutions!

Donnez à la France un gouvernement qui utilise ses forces et ne tourne pas comme la *poulie folle*, qui ne fait rien mouvoir, alors s'accompliront les réformes si difficiles à diriger, alors disparaîtront les révolutions, si faciles à prévenir.

LES IDÉES DE M. THIERS.

La déclaration de guerre aux réformes administratives que le *Constitutionnel* nous transmet est copiée mot à mot sur les malicieux articles que publiait, en mars 1847, le ***Journal des Débats*** contre nous, alors que nous insistions sur la nécessité d'une réforme administrative et financière qui prévînt une révolution politique et sociale. En fait de progrès, voilà où l'on en est venu après deux années ! On en est venu à ce que le ***Constitutionnel*** refait en janvier 1849, exactement dans les mêmes termes, les articles du ***Journal des Débats*** de mars 1847. N'est-ce donc pas assez de la Révolution du 24 février 1848 provoquée par le ***Journal des Débats;*** le ***Constitutionnel***, à son tour, voudrait-il donc aussi avoir la sienne ? Les lauriers de M. Guizot empêcheraient-ils M. Thiers de dormir ?

M. Thiers se prononce contre les « *utopies administratives*; il n'aime pas, il l'avoue franchement, courir les aventures, et les seules innovations qui lui plaisent sont celles qui *sont le fruit de l'étude* et le résultat de l'expérience; il ne veut pas que sous prétexte d'économie on désorganise tous nos grands services. »

Il ajoute :

« Les faiseurs de projets, les promoteurs de la politique nouvelle, objecteront, sans doute, qu'ils feront mieux que le gouvernement provisoire; mais on n'est pas obligé de les croire sur parole. Or, ce que nous savons, c'est que le pays se soucie peu de se prêter encore à des expérimentations; il ne repousse pas les réformes; mais il sait qu'elles ne *s'improvisent pas*, qu'il ne suffit pas d'un trait de plume pour changer toute une organisation; et, en présence de l'extrême mobilité des hommes et des choses politiques, il ne veut admettre de modifications dans l'administration générale que celles dont une expérience approfondie aura fait reconnaître l'utilité.

» Il est vrai qu'on se rejette alors sur les dépenses militaires; c'est sur le budget de la guerre qu'on propose de porter la hache, et l'on déclare hautement que, si nous ne nous empressons pas

de diminuer notre effectif, il faut renoncer à toute amélioration intérieure, à la réduction des impôts, au rétablissement de l'ordre dans les finances, à la renaissance du crédit.

» Si la question du désarmement n'était qu'une question de finances, il y a longtemps qu'elle serait tranchée ; est-il besoin de dire, qu'elle est, avant tout, une question d'honneur national ?... Il importe à l'honneur et aux intérêts de la France que nos armées restent sur le pied d'observation. »

Toutes les idées de M. Thiers sont résumées dans les lignes que nous venons de transcrire. Ces lignes ont-elles été écrites à notre adresse ? Nous n'en saurions douter, car dans toute la presse il n'y a que nous qui ayons constamment insisté sur la nécessité :

Premièrement d'une grande réforme administrative ;

Deuxièmement sur le rétablissement de l'équilibre entre les dépenses et les recettes ;

Troisièmement sur l'adoption d'une politique extérieure qui permît à la France de réduire considérablement la dépense de son armée.

Notre insistance à cet égard ne date pas du

24 février 1848, elle date du 22 février 1836, époque à laquelle M. Thiers était président du conseil, et voulait absolument engager la France dans une intervention en Espagne. Pourquoi? — C'est ce qu'il serait bien embarrassé d'avouer aujourd'hui? — Pourquoi? — Pour satisfaire cette monomanie d'intervention dont il a toujours été possédé, et qui a coûté à la France déjà tant de milliards qu'elle aurait pu employer à l'achèvement de ses voies de communication, au perfectionnement de ses voies de transport, au dégrèvement de plusieurs impôts, véritables barrières mises à la consommation populaire et au bien-être des classes nombreuses, sans profit pour le Trésor public.

La politique brouillonne et arriérée de M. Thiers a toujours été l'opposée de la nôtre.

Au dehors, intervention;

Au dedans, stagnation;

Telle est la politique de M. Thiers.

Au dehors, non-intervention;

Au dedans, progrès;

Telle est celle que nous nous sommes toujours efforcé de faire adopter; et sous notre plume le mot *Progrès* n'a jamais eu rien de

vague; nous n'avons laissé échapper aucune occasion de faire connaître en quoi nous le faisions consister.

Guerre, *Arbitraire* et *Compression*, voilà le programme de M. Thiers.

Paix, *Liberté* et *Expansion*, voilà le nôtre également en trois mots.

En 1835, M. Thiers présentait les lois de septembre; nous les combattions et nous votions contre elles. Ces lois qui qualifiaient d'attentat à la sûreté de l'Etat toute attaque contre le principe ou la forme du gouvernement établi, devaient sauver la monarchie. Comme elles l'ont sauvée!

En 1840, M. Thiers, à peine de retour au pouvoir, après s'être coalisé contre M. Molé pour le renverser, s'empressait de donner essor à son goût déclaré en faveur de toute intervention. On se souvient du traité du 15 juillet, de la fameuse Note du 8 octobre, du rappel de l'escadre et des cent cinquante millions employés, non pas à construire un chemin de fer reliant l'Océan à la Méditerranée, mais à creuser un fossé autour de Paris. 800 millions, c'est la moindre somme à laquelle on puisse évaluer ce qu'on coûté à la France les huit

mois de la présidence du conseil de M. Thiers, qui se sont écoulés entre le 1er mars et le 28 octobre 1840. M. Thiers était digne de prendre place parmi les républicains de la veille; il n'y a qu'eux qui, en moins de temps, aient fait payer plus cher leur passage aux affaires.

Pour qui a de l'esprit, mais n'a point d'idées; pour qui a de la témérité, mais n'a nul courage; pour qui sait agiter, mais ne sait point innover; pour qui use sa vie à piétiner dans l'intrigue sans avancer, toute réforme administrative, si simple, si nécessaire qu'elle soit, doit paraître une « *utopie!* » M. Thiers a donné la mesure de ce qu'il entend par utopie dans l'opposition opiniâtre qu'il a faite à l'émission des billets de banque au-dessous de 500 francs. Des billets de banque de cent francs! Mais c'était ébranler la Banque de France, mais c'était mettre le crédit en péril et le pays en danger.

Cependant, des billets de cent francs ont été émis, et loin de nuire à la Banque de France, ils l'ont, au contraire, puissamment aidée à traverser les difficiles épreuves qu'elle a eu à franchir.

C'est le cas de s'écrier ici: ***Ab uno disce om-***

nes. Oui, c'est ainsi que M. Thiers entend le progrès, la réforme, la simplification.

« *Les innovations qui lui plaisent sont celles* » *qui sont le fruit de l'étude.* » Eh bien ! depuis dix-huit années, que n'a-t-il fait comme nous ? Que n'a-t-il étudié les innovations utiles, nécessaires ? Rien l'en a-t-il empêché ? M. Thiers a été tour à tour ministre du commerce, ministre de l'intérieur, ministre des affaires étrangères, deux fois président du conseil ; est-il une seule amélioration, une seule à laquelle il ait attaché son nom ? Est-il un seul abus, un seul dont la suppression lui soit due ? Que le *Constitutionnel* les cite donc ! Nous l'en défions.

M. Thiers ne veut pas que, « sous prétexte » d'économies, on désorganise tous nos grands » services ; il n'est pas obligé de croire sur parole les faiseurs de projets, les promoteurs » de la politique nouvelle... » En d'autres termes, M. Thiers veut maintenir ce qui est ; il a raison, parfaitement raison, s'il le peut ; toute la question est là : le peut-il ? Les ministères de toutes nuances et de toutes couleurs qui se sont succédé depuis quinze années ont tous expiré sous l'impuissance ; la mesure finan-

cière la plus simple, la réduction de l'intérêt de la rente, ils n'ont pas même pu la faire, que le ministre des finances s'appelât Humann, Passy, ou Lacave-Laplagne. Quelles étaient, quelles sont encore les causes de cette impuissance démontrée ? C'est ce que M. Thiers ne s'occupe aucunement de rechercher. Faire des discours de trois heures sur l'Espagne, l'Egypte, Montevideo, la Suisse ou l'Italie, laisser s'amonceler sur son bureau les portefeuilles des chefs de division, évaporer le temps en causeries et en réceptions, donner et recevoir des poignées de main parlementaires et des dîners officiels ; tout ajourner, ne rien résoudre, *enterrer* les questions, voilà ce que M. Thiers appelle gouverner ! Au bout de cela, qu'y a-t-il ? — Une révolution.— Nous ne prédisons plus, nous racontons ; car nous ne sommes plus en mars 1847, mais en janvier 1849.

M. Thiers « *n'est pas obligé de croire sur* » *parole les faiseurs de projets...* » Ce langage dédaigneux est exactement celui que tiennent tous ceux qui, en industrie, commencent par nier le progrès et finissent par le subir. Mais ce langage fût-il vrai pour beaucoup de pro-

positions inconsidérées, il resterait encore à aminer si une réforme mûrie par seize années d'études et d'observations doit être ainsi rangée au nombre des propositions irréfléchies, des *utopies?* Loin de redouter l'examen et d'éviter la discussion, nous les appelons. Dédaigner n'est pas discuter.

Peut-être nous abusons-nous, mais il nous paraît que celui qui est parvenu, malgré les clameurs de tous les journaux coalisés contre lui, à fonder le journal :

Qui a le plus grand nombre d'abonnés;

Qui prélève sur ses abonnés le prix d'abonnement le plus faible;

Qui paie à ses rédacteurs le prix de rédaction, de beaucoup, le plus élevé;

Qui répartit à ses propriétaires les bénéfices les plus considérables;

Il nous paraît que celui qui est parvenu à résoudre ce quadruple problème, et à réaliser ce qui avait été déclaré impossible, n'est pas absolument un *utopiste*.

Mais enfin, que propose cet *utopiste?* — Il propose tout uniment de faire à l'atelier gouvernemental l'application des principes éprouvés et adoptés dans tous les grands ate-

liers industriels. Il propose de ***diviser le travail*** et de ***concentrer l'autorité.*** Où donc serait le péril? Où donc serait la désorganisation, si le nombre des départemens ministériels était réduit de neuf à trois? Est-ce qu'il y a toujours eu neuf ministères (1)? Est-ce

(1) La loi du 27 avril 1791 fixait à six le nombre des ministères, savoir :

Ministère de la justice,
— *de l'intérieur,*
— *des finances,*
— *de la guerre,*
— *de la marine,*
— *des affaires étrangères.*

En vertu de cette même loi, ce nombre de six ministères, ainsi que leurs attributions, ne pouvait être changé qu'en vertu d'un acte du pouvoir législatif.

Les gouvernemens qui se sont succédé depuis 1791 n'en ont tenu aucun compte.

Un décret du 5 vendémiaire an X, crée un *ministère du trésor public*, indépendant du ministère des finances.

Un décret du 17 ventose an X crée de même un *ministère de l'administration de la guerre*, indépendant du ministère ordinaire de la guerre.

que ce nombre de neuf est absolument nécessaire? Est-ce que sous Sully et Colbert la France fut plus mal gouvernée et plus mal administrée que sous leurs innombrables successeurs?

Pour qu'une grande manufacture prospère, que faut-il essentiellement? — Peu de maîtres et beaucoup de contre-maîtres. Que propo-

---

Un décret du 21 messidor an XII crée un *ministère des cultes.*

Un décret du 22 juin 1811 crée un *ministère des manufactures et du commerce.*

L'ordonnance du 9 juillet 1815 réduit le nombre des ministères à sept, savoir : affaires étrangères, intérieur, finances, police, justice, guerre, marine.

Une ordonnance du 1er novembre 1820 crée un *ministère de la maison du roi.*

Une ordonnance du 29 décembre 1818 supprime le *ministère de la police.*

Une ordonnance du 26 août 1824 crée un *ministère spécial des affaires ecclésiastiques* et de l'instruction publique.

Une ordonnance du 4 janvier 1828 sépare les affaires ecclésiastiques de l'instruction publique

sons-nous? — Peu de ministres et beaucoup de directeurs généraux.

Les directeurs généraux sont les diviseurs du travail.

Par eux, les ministres sont émancipés ; ils recouvrent la liberté de la pensée, liberté dont ils sont entièrement privés lorsque tout vient affluer à eux : — sollicitations, réclamations, signatures, audiences.

Par eux, les bureaux sont vivifiés, car l'émulation vient jouer alors dans l'administration le rôle que joue la concurrence dans l'industrie.

---

et crée un ministère particulier de l'instruction publique.

La même ordonnance du 4 janvier 1828 crée un *ministère du commerce et des manufactures.*

Une ordonnance du 19 mai 1830 créé un *ministère des travaux publics.*

Une ordonnance du 17 mars 1831 réunit les travaux publics et le commerce en un seul ministère.

Une ordonnance du 10 juin 1839 sépare le commerce des travaux publics et crée le ministère du commerce et de l'agriculture.

Encore une fois, où serait donc le danger d'une telle réforme, qui ne change rien, absolument rien au ministère des finances? Elle le laisse subsister tel qu'il est; il n'y a donc à craindre en aucun cas que les revenus publics en souffrent la plus légère atteinte. Toute cette réforme se réduit à deux points essentiels :

Premièrement, à donner aux directeurs généraux une initiative plus étendue, mais limitée par la responsabilité directe; à en faire des sous-ministres, des ministres du premier degré;

Deuxièmement, à centraliser dans une seule main toutes les branches de dépenses, comme sont centralisées dans une seule main toutes les branches de recettes.

Par ce fait que les administrations de la guerre et de la marine seraient placées sous la même autorité que les administrations de la justice et de l'instruction publique, en seraient-elles pour cela désorganisées? Est-ce que l'administration des postes exclut l'administration des forêts?

— Mais, va-t-on nous dire, ne vous proposez-vous donc pour but que de réduire le

nombre des ministres et que d'augmenter le nombre des directeurs-généraux ; alors à quoi bon changer ce qui existe ?

Oui, en effet, nous en convenons, ce ne serait pas la peine de changer les noms des rouages si le mécanisme devait rester ce qu'il est ; mais en le simplifiant, nous ne doutons pas que nous n'ajoutions considérablement à sa puissance et à sa durée.

Si nous nous trompons, que le *Constitutionnel* veuille bien nous le démontrer ; le sujet en vaut la peine et variera un peu sa discussion ; cela ne sera pas un mal.

Concentrer l'autorité ;

Diviser le travail ;

Créer deux degrés dans la responsabilité ;

Séparer les intérêts généraux et les intérêts privés ;

Transformer la routine bureaucratique en pouvoir administratif ;

Donner du temps aux ministres qui en manquent, pour étudier et approfondir les questions, pour prévoir et diriger les événemens, pour éviter les écueils, pour accomplir les réformes, pour s'élever à la hauteur de leur tâ-

che; les affranchir enfin des détails qui les absorbent et les épuisent;

Etablir une pépinière d'administrateurs habitués à la pratique et à la discussion des affaires, où l'on n'ait que l'embarras du choix pour trouver des ministres expérimentés;

Encadrer la majorité comme on encadre un régiment, en faisant servir les plus instruits à l'instruction de ceux qui le sont moins;

Perfectionner la stratégie parlementaire en adoptant pour règle invariable d'opposer dans toutes les discussions le fonctionnaire spécial au discoureur superficiel;

Restreindre la politique qui occupe trop de place dans nos préoccupations, étendre l'administration qui en occupe trop peu;

Sauver la centralisation des périls qui la menacent, en lui imprimant une impulsion qui, du centre à la circonférence, soit au moins égale à celle qui fait tout affluer de la circonférence au centre;

Réconcilier, par une expédition plus rapide des affaires, l'administré avec l'administration, le contribuable avec le budget;

Echapper à l'écueil de la *réaction* en fai-

sant de l'*aptitude* un port; en d'autres termes, échapper aux naufrages de la politique, cette réaction perpétuelle, par l'administration n'admettant que l'aptitude démontrée;

Rendre presqu'impossibles les crises ministérielles, toujours graves, mais plus graves encore avec un président élu, en présence d'une chambre unique et souveraine;

Multiplier et faciliter les combinaisons ministérielles, tout en usant moins de ministres à la fois, ce qui est une considération essentielle, car un gouvernement amasse sur sa tête des intrigues redoutables et des orages terribles, lorsqu'il y a un grand nombre de ministres tombés du pouvoir et qui luttent contre la difficulté d'y remonter. La coalition de 1839, ce premier germe de la révolution de 1848, est là pour l'attester!

Tels sont très sommairement et très incomplètement les résultats que nous nous sommes proposé d'atteindre dans notre réforme administrative traitée d'*utopie* par M. Thiers.

Ces résultats sont-ils chimériques, sont-ils exagérés? l'organisation simplifiée que nous mûrissons depuis seize ans vaut-elle moins

que l'organisation compliquée qui a réduit à une impuissance égale tous les ministres, qu'ils s'appelassent Guizot ou Thiers, tous les régimes, qu'ils se nommassent la Monarchie ou la République?

Mais c'est assez insister sur notre *utopie* administrative; venons-en à l'idée favorite que caresse M. Thiers, celle de la conservation d'une armée qui, avant le 24 février, coûtait 360 millions par an; qui, depuis le 24 février, coûte un million et demi par jour. M. Thiers et le *Constitutionnel* trouvent que c'est là de l'argent bien employé. Porter la hache dans le budget de la guerre leur paraîtrait une imprudence, une folie : « *Il importe,* » disent-ils, *à l'honneur et aux intérêts de la* » *France, que nos armées restent sur le pied* » *d'observation.* »

Pour observer..... quoi? — Est-ce pour observer de nouveau des faits analogues à ceux de l'évacuation de la Syrie et de l'incorporation de Cracovie?

Si l'Autriche persiste, ce qui n'est pas douteux, à garder la Lombardie et la Vénétie, irons-nous chasser l'Autriche de l'Italie? Si

les états de la Confédération germanique, ce qui n'est pas probable, parviennent, contre toute vraisemblance, à cimenter l'unité allemande, à former une sorte de Zollwerein politique, irons-nous briser ce faisceau à coups de boulets? Avons-nous à craindre qu'aucune puissance vienne nous menacer sur nos frontières? N'avons-nous pas la raison des peuples qui nous défendrait contre la haine des gouvernemens? Encore une fois, pourquoi donc une armée qui nous ruine, qui nous affaiblit, qui nous expose à l'imminence d'une guerre civile, allumée par la misère, sous prétexte de nous abriter contre l'improbabilité d'une guerre étrangère?

Telle est la question par laquelle nous terminons; nous la soumettons à nos lecteurs : qu'ils se prononcent entre l'*utopie administrative* que nous reproche M. Thiers, et l'*aberration politique* que nous lui reprochons, aberration qui a coûté à la France trois milliards au moins qu'elle aurait pu épargner, sur 6 milliards 850 millions dépensés en armemens militaires de 1831 à 1849.

A quoi ont-ils servi?

IL FAUT UN POUVOIR FORT!

Sortons des phrases. Comment entendez-vous le pouvoir fort? Entendez-vous qu'il devra tirer sa force des hommes ou des institutions?

Si vous entendez qu'il devra tirer sa force des hommes, nommez ceux qui vous inspirent cette confiance!

Si vous entendez qu'il devra tirer sa force des institutions, dites-nous lesquelles!

Nous n'avons pas craint d'exposer nos idées de réformes et de les livrer à la discussion; que tout homme d'Etat et que chaque journal en fassent autant!

Nous persistons plus que jamais à affirmer qu'on poursuit l'accomplissement d'une œuvre impossible, en s'obstinant aveuglément à vouloir tourner une meule qui broie ce qu'elle

devrait épargner, et épargne ce qu'elle devrait broyer. Deux révolutions opérées à dix-huit ans de distance, dix-huit ministères tombés sous la monarchie de 1830, quatre modes de gouvernemens essayés depuis le 24 février, tous quatre aussi impuissans avec la dictature que sans la dictature, ne sont-ce pas là au moins des commencemens de preuves à l'appui de nos affirmations?

L'imperfection du mécanisme est évidente; elle est attestée par le nombre des victimes qu'elle a faites.

Ce mécanisme, nous proposons de le changer.

—Mais ceque vous proposez a déjà été expérimenté et n'a pas réussi; c'est le même mode de constitution du pouvoir que celui qui a fonctionné, du 6 mai au 24 juin 1848, sous le nom de Commission exécutive, avec l'unique différence existant entre le nombre *cinq* et le nombre *trois!*—Oui, il n'y a pas d'autre différence que celle qui existe entre les javelles et la gerbe, entre le faisceau qui a un lien et le faisceau qui n'en a pas, entre les branches avant qu'elles soient détachées de l'arbre et

les mêmes branches après que la coignée les a abattues, entre les doigts que la paume de la main met en mouvement et les doigts qui n'y adhèrent plus, entre un corps et ses tronçons, entre le classement et la confusion, entre ce qui est morcelé et ce qui est divisé, entre ce qui est uni et ce qui est épars, entre ce qui est organisé et ce qui ne l'est pas!

Par quels liens les départemens ministériels se rattachaient-ils à la Commission du pouvoir exécutif? Où commençait, où finissait la responsabilité des membres de cette commission? Où finissait, où commençait la responsabilité des ministres? C'est ce que nul n'aurait pu dire.

Nos changemens, dit-on, ne sont pas bons; soit. Qu'on en présente de meilleurs; nous les approuverons. Ce qui nous importe uniquement, c'est le résultat.

Ce que nous voulons, ce sont les moyens, quels qu'ils soient, d'une bonne administration, car, sans une bonne administration, on n'aura jamais un pouvoir fort.

Construisez donc sur un sol mouvant un édifice solide!

CONCLUSION.

De deux choses l'une :

Ou tous les ministres qui se sont succédé aux affaires depuis 1830 ont été incapables, puisqu'ils ont été impuissans à fonder un gouvernement durable ;

Ou le mécanisme ministériel était si imparfait qu'il les a tour à tour épuisés tous en efforts inutiles.

Il faut choisir entre ces deux interprétations :

Si c'est la faute des hommes, reprendre les mêmes qui ont échoué, c'est au moins manquer de prudence.

Si c'est la faute des choses, ne pas les réformer, c'est manquer de discernement.

Les vieilles combinaisons ministérielles sont à bout ; nous défions qu'on en puisse couler dans l'ancien moule une seule qui ait assez de force et de durée pour arracher la France à la banqueroute et à la guerre civile. On va-

riera, comme on le voudra, les noms, on n'y réussira pas! Il faudra absolument que le gouvernement nouveau en vienne à la réduction du nombre des ministres et à l'augmentation du nombre des directeurs généraux, comme les journaux créés depuis 1836 ont tous été obligés de se fonder sur les bases que l'ancienne presse avait, à l'unanimité, déclarées inadmissibles. Les délais qu'accorde la nécessité ne servent jamais qu'à la rendre plus impérieuse.

Qu'on prenne des hommes ou des enfans, et qu'on les invite à transporter sur leurs épaules l'obélisque de Louqsor, leur impuissance sera la même; elle ne sera ni plus ni moins grande; qu'on prenne d'anciens ministres ou qu'on prenne des hommes nouveaux, et qu'on forme un cabinet, soit avec ceux-ci, soit avec ceux-là, aussi infructueux seront les efforts des uns que les efforts des autres.

Nous savons qu'on ne manquera pas de dire que nous poussons jusqu'à l'absolutisme l'infatuation d'une idée dont nous nous exagérons la justesse et l'importance. On se trompera en disant cela. Il ne dépend pas de nous d'être absolus ou de ne l'être pas. Ou l'idée

que nous avons puisée dans une étude approfondie des rouages de la centralisation aux prises avec deux résistances qui s'appellent Majorité et Publicité, est fausse ou elle est juste. Si elle est fausse, il faut l'écarter; si elle est juste, il ne faut pas la fausser dans l'espoir de la rendre plus facilement admissible.

Mais nous voulons raisonner dans l'hypothèse où cette idée serait fausse. Soit; elle est fausse. Eh bien! qu'espérez-vous faire de mieux que ce qui a été fait? De 1830 à 1848, toutes les illustrations de la tribune et de l'épée avaient été à peu près passées en revue: où nous ont-elles conduit?— A une révolution politique. Depuis le 24 février, toutes les prétentions plus ou moins inconnues qui avaient pu se croire méconnues ont été mises en réquisition; nous les avons vues à l'œuvre; où nous ont-elles précipité?— Au bord d'une révolution sociale, au fond de la misère, à deux pas de la banqueroute.

Est-ce donc là ce que vous voulez recommencer, soit que vous vous arrêtiez à la limite du 24 février, soit que vous veuillez remonter au-delà?

Ou l'on changera les choses, ou l'on s'ex-

posera encore une fois à une révolution nouvelle ; on ne l'évitera pas si l'on se borne à changer les hommes.

Notre système de réforme administrative consiste à donner au pouvoir la forme d'une pyramide, aiguë au sommet et large à la base; en d'autres termes, supprimer un rouage au moins inutile, la Présidence de la République, présidence temporairement inamovible, à réduire le chiffre des ministres de neuf à trois, et à augmenter considérablement, au contraire, le nombre des directeurs généraux; afin d'en former une pépinière abondante où l'on n'ait, pour trouver désormais de bons ministres, que l'embarras du choix parmi des aptitudes toutes constatées, toutes ayant passé à la double épreuve de la tribune qui discute, et de l'administration qui applique.

Accroître la production des directeurs généraux, et ménager la consommation des ministres, tel est le double ressort de notre mécanisme administratif, qu'un jour ou l'autre la force des choses et la faiblesse des hommes contraindront d'adopter. Nous sommes patiens autant que persévérans, et si nous sa-

vons passablement lutter, nous savons encore mieux attendre.

Dans ce système, s'il était adopté, les intrigues, les cabales, les ambitions dénoncées seraient peu à redouter; mais si l'on voulait les faire disparaître, rien ne serait plus facile. Il n'y aurait qu'à décréter que leurs fonctions de ministres seront désormais GRATUITES, sauf quand les ministres sortiraient des affaires à voter une dotation à titre de récompense nationale à ceux qui auraient été jugés par les représentans du pays l'avoir bien méritée.

Alors les ministres ne seraient plus *salariés*, ils seraient *récompensés*.

Ou nous nous trompons fort, ou il y a dans le rapprochement de ces deux mots *salariés* et *récompensés* le germe d'une grande pensée démocratique, un principe de stabilité tout nouveau.

Moins on rendra désirable la possession du pouvoir, et plus on l'élèvera au-dessus de la région des ambitions, des cupidités et des vanités subalternes.

Si grande que l'on mesure la responsabilité ministérielle, elle ne sera jamais assez grande

que si elle parvient à décourager la présomption et l'intrigue.

Au sein d'une société démocratique sans frein, l'exercice du pouvoir est placé entre ces deux alternatives, ou d'exiger des dévoûmens sans bornes, ou de provoquer des révolutions sans fin.

Si l'on veut mettre un terme aux révolutions, on voit donc ce qu'il y a faire :

Ecarter du pouvoir ce qui le rend facile et attrayant ;

Multiplier autour de lui ce qui le rend pénible et périlleux.

C'est l'idée que nous avons déposée dans la NOTE DU 14 DÉCEMBRE.

Mais si l'on entrait dans ce système, il ne faudrait pas s'arrêter à mi-chemin, il ne faudrait pas être réformateur à moitié ; il faudrait l'être entièrement.

A quoi servent ces hôtels somptueux dans lesquels nous logeons nos ministres ? Cela ne sert, pour la plupart, qu'à leur donner le vertige du pouvoir, qu'à les faire monter sur un pic pour les précipiter dans un abîme. En Angleterre, les ministres se rendent tout simplement à leurs bureaux pour y expédier les af-

faires de leur département. Le soir, ils reviennent chez eux ; c'est chez eux qu'ils reçoivent leurs amis. Il n'y a pas de réception officielle; pourquoi n'en serait-il pas de même en France ? En 1840, M. Jaubert allait tous les soirs au ministère des travaux publics donner ses signatures et ses audiences, et quand il avait fini, il revenait chez lui, rue Saint-Florentin. Nous n'avons pas entendu dire que les affaires en allassent moins bien que sous ses prédécesseurs et sous ses successeurs. Les réceptions officielles, dont la France a conservé le monarchique usage, ne sont bonnes qu'à faire perdre un temps précieux et qu'à maintenir les traditions de servilité dans ce pays où la servilité a perdu tous les régimes. Comment veut-on qu'un ministre qui tombe de son quatrième étage dans l'immense jardin d'un vaste hôtel, où il ne peut faire un pas sans qu'une multitude d'huissiers, la chaîne au cou, ne s'inclinent révérentieusement ; comment veut-on qu'un ministre, sans cesse imploré comme un demi-dieu par une nuée de solliciteurs les plus humbles, ne sente pas parfois la tête lui tourner ? Simplifiez les rouages administratifs, vous diminuerez le nom-

bre des solliciteurs ; supprimez tous ces dîners officiels et périodiques de 50 couverts, et vous supprimerez les parasites. Des parasites de moins et du temps de plus, ce sera double profit. Tout ce luxe d'hôtels, de table, d'huissiers et de cuisiniers, s'expliquait parfaitement sous l'ancien régime, où les ministres étaient choisis par la volonté du monarque dans des conditions telles que, lorsque les ministres entraient dans un ministère ou en sortaient, leur manière de vivre restait la même ; il s'expliquait encore sous l'Empire, où Napoléon dotait ses ministres quand ils n'avaient pas une fortune suffisante. Mais aujourd'hui, ce luxe ne s'explique plus, c'est un anachronisme politique ; c'est plus que cela, c'est un levain révolutionnaire.

Veut-on sincèrement, sérieusement rendre, en France, les révolutions plus rares ? — On n'a qu'à faire du pouvoir une tâche, au lieu d'en faire une dignité ; on n'a qu'à en faire une épreuve redoutée, au lieu d'en faire une position convoitée.

Toute grande époque s'est incarnée dans un homme.

Supposez que la France possède l'homme

capable d'organiser la démocratie et que cet homme soit nommé ministre ; si vous le rivez à huit collègues, ce sera absolument comme si vous le condamniez à l'immobilité. La délibération éteint l'initiative; aussi Robert Peel, qui le savait par l'expérience, ne communiquait-il pas ses projets de réforme au cabinet dont il était le chef. Il les apportait directement à la Tribune. Il arrivait à la discussion en ayant sauté à pieds joints par dessus l'objection. Il avait raison! Robert Peel n'a pas dit encore son dernier mot. C'est le grand homme de ce temps-ci.

Tout ministère qui sera composé de telle sorte, que, dans l'hypothèse même la plus favorable, la médiocrité y sera représentée par huit et la supériorité par un, sera un ministère où les meilleures intentions s'évaporeront en délibérations stériles, où l'on perdra à démontrer l'impossibilité de telle grande mesure désirable dix fois plus de temps qu'il n'en faudrait pour l'accomplir.

Il existe un proverbe arabe qui dit :

« Si un rendez-vous t'est donné par un seul homme, vas y vite ; par deux hommes, vas y lentement ; par trois, n'y vas pas. »

Nous disons, nous : Il n'y a rien à espérer de tout ministère où le pouvoir continuera d'être morcelé, et où le travail ne sera pas divisé.

Donc, si l'on veut entreprendre de grandes choses, la première chose doit être de réformer l'instrument ministériel qui est détestable.

Dédaigner les petites choses n'est pas le moyen de réussir dans les grandes. Franklin avait raison de dire : « Faute d'un clou, le fer du cheval se perd ; faute d'un fer, on perd le cheval ; faute d'un cheval, le cavalier est perdu, parce que son ennemi l'atteint et le tue. Le tout faute d'attention au clou d'un fer à cheval. »

Mais il est une autre autorité, que nous avons gardée pour la dernière, c'est celle du cardinal de Richelieu, s'exprimant en ces termes dans son testament (1).

« Après avoir examiné et reconnu les quali-
» tés nécessaires à ceux qui doivent être em-
» ployés au ministère d'Etat, je ne puis que je
» ne remarque, qu'ainsi que la pluralité des

(1) Tome 1, chap. 8, section 6.

» médecins cause quelquefois la mort du ma-
» lade, au lieu d'aider sa guérison, ainsi l'E-
» tat recevra-t-il plutôt du préjudice que de
» l'avantage, si les conseillers sont en grand
» nombre; j'ajoute qu'il n'en peut avec fruit
» avoir plus *de quatre*, et encore faut-il qu'en-
» tre eux *il y en ait un qui ait l'autorité su-*
» *périeure, et qui soit comme le premier mobi-*
» *le*, qui meut tous les autres cieux, sans être
» meu que de son intelligence.

» J'ai peine à me résoudre à mettre en avant
» cette proposition, parce qu'il semblera que
» j'y veuille soutenir ma cause; mais consi-
» dérant qu'il me serait aisé de le prouver
» par plusieurs autorités de l'Ecriture, des Pè-
» res, et des Politiques....., je trouve que
» je puis parler en ce sujet sans être sus-
» pect.....

» L'envie naturelle, qui se trouve d'ordi-
» naire entre des puissances égales, est trop
» connue de tout le monde, sans qu'il soit be-
» soin d'un long discours, pour faire voir la
» vérité de la proposition que j'ai mise en
» avant.

» Diverses expériences m'ont rendu si sa-
» vant en cette matière, que je penserais être

» responsable devant Dieu, si ce présent tes-
» tament ne portait pas, en termes exprès,
» qu'*il n'y a rien de plus dangereux pour un*
» *Etat que diverses autorités égales en l'admi-*
» *nistration des affaires.*

» Ce que l'une entreprend est traversé par
» l'autre, et si le plus homme de bien n'est
» pas le plus habile, quand même ses propo-
» sitions seraient les meilleures, elles seraient
» toujours éludées par le plus puissant en
» esprit.

» Chacun aura ses sectateurs, qui forme-
» ront divers partis dans l'Etat et en divi-
» seront les forces au lieu de les réunir
» ensemble.

» ..... Si le souverain ne peut ou ne veut
» pas lui-même avoir continuellement l'œil
» sur la carte et sur sa boussole, la raison veut
» qu'il en donne particulièrement la char-
» ge à quelqu'un par dessus tous les autres.

» Ainsi que divers pilotes ne mettent jamais
» tous ensemble la main au timon, aussi
» n'en faut-il qu'un qui tienne celui de l'Etat.

» Il peut bien recevoir les avis des autres, il
» doit même quelques fois les rechercher ;
» mais c'est à lui d'en examiner la bonté, et
» de tourner la main d'un côté ou d'autre, se-
» lon qu'il estime plus à propos, pour éviter
» la tempête et faire sa route. »

TABLE DES MATIÈRES.

LES 52,

PAR

ÉMILE DE GIRARDIN.

En vente, prix : 50 *centimes.*

Nº 1. APOSTASIE.

Nº 2. LE GOUVERNEMENT LE PLUS SIMPLE.

Il paraît un numéro chaque semaine.

En vente chez les mêmes Éditeurs.

ŒUVRES

D'ÉMILE DE GIRARDIN

Format in-18 anglais.

BON SENS BONNE FOI. 1 vol.	2	»
ÉTUDES POLITIQUES (édition entièrement revue et corrigée). 1 vol.	2	»
JOURNAL D'UN JOURNALISTE AU SECRET. 1 vol.	1	»
AVANT LA CONSTITUTION.	»	50
LE DROIT AU TRAVAIL AU LUXEMBOURG ET A L'ASSEMBLÉE NATIONALE, avec une introduction. 2 vol.	4	»
QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES 1 vol.	2	»
LE POUR ET LE CONTRE. 1 vol.	2	»

Paris.—Imprimerie de Plon frères, rue de Vaugirard, 36

